

Rapport d'investissement responsable 2024





Table des matières

Messages de la direction	3
Faits saillants et réalisations	8
Approche en investissement responsable.....	12
Intendance et collaboration.....	17
Grands thèmes de durabilité	27
Intégration ESG	43
À propos de DGIA.....	64
Glossaire des acronymes	67



Messages de la direction



Nicolas Richard

Président et
chef de l'exploitation

Progresser avec conviction : de l'engagement vers les résultats

Malgré l'instabilité géopolitique et le mouvement anti-ESG actuels, l'investissement responsable (IR) demeure un pilier central de la vision de Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA). Nous sommes résolument convaincus que la prise en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) est synonyme de meilleures pratiques en gestion de portefeuille, permettant à la fois de mieux évaluer les risques et de saisir des opportunités. Notre engagement à cet égard s'articule autour de trois axes : le déploiement de différentes approches en IR, incluant l'intégration des facteurs ESG dans la gestion de toutes les classes d'actifs, une divulgation claire et pertinente de nos activités et la mise à contribution de notre expertise en IR.

Ces axes consolident une démarche qui continue de se traduire par des actions tangibles. En 2024, nous avons mené des travaux approfondis pour raffiner notre positionnement stratégique en IR, avec l'objectif de mieux définir le continuum d'approches, en incluant l'investissement d'impact et les concepts de mesurabilité, d'intentionnalité et d'additionnalité qui s'y rattachent. Parallèlement à ces travaux, nous avons poursuivi la conception de solutions nichées en matière d'IR afin de répondre aux besoins évolutifs de nos clients et du marché. Notre équipe a continué de collaborer activement avec nos partenaires et l'ensemble de l'écosystème afin de poursuivre les progrès sur nos thématiques prioritaires.

Notre vision s'aligne sur la place prépondérante qu'occupe la performance financière au sein des priorités de DGIA, en reconnaissant que l'intégration des facteurs ESG est essentielle pour atteindre nos objectifs de rendement, notamment dans le cadre de notre devoir fiduciaire. Nous sommes convaincus que cette vision enrichit nos processus décisionnels, aiguise notre recherche et renforce notre discipline d'investissement. Nos engagements en IR ne sont pas des contraintes pour nos équipes : ils nous aident à conjuguer les indicateurs financiers traditionnels et les critères ESG matériels afin de construire des portefeuilles plus résilients face aux défis d'aujourd'hui et de demain.



Face à l'incertitude géopolitique et économique, quelques priorités ont continué de s'imposer en 2024: maintenir la rigueur des processus, accroître l'accès à des données robustes et leur utilisation, ainsi que renforcer la collaboration pour faire valoir l'IR comme une approche créatrice de valeur. Dans cet esprit, nous avons eu le plaisir d'accueillir Isabelle Laprise en tant que Directrice générale et cheffe, IR et membre du comité de direction. Forte de plus de 20 ans d'expérience en recherche, en IR, et en gestion d'actifs institutionnels, Isabelle apporte une expertise stratégique qui renforce notre capacité à intégrer systématiquement les facteurs ESG dans nos processus de placement ainsi qu'à poursuivre les travaux amorcés. Son leadership s'inscrit parfaitement dans notre volonté d'aller plus loin en matière d'IR.



Isabelle Laprise

Directrice générale et cheffe,
Investissement responsable

Notre expertise en IR : force motrice de notre capacité d'innovation

C'est avec enthousiasme que je me suis jointe à DGIA en 2024 afin de soutenir le leadership d'une organisation de premier plan fortement engagée envers l'atteinte de ses objectifs en matière d'IR. Dans un contexte où ce domaine poursuit son évolution et gagne en maturité, et ce, malgré les défis qui s'imposent, DGIA continue de mettre de l'avant l'importance de l'IR en misant sur la rigueur et l'expertise afin de répondre aux besoins des clients. Nos décisions d'affaires s'alignent sur une vision claire qui se décline en trois volets :

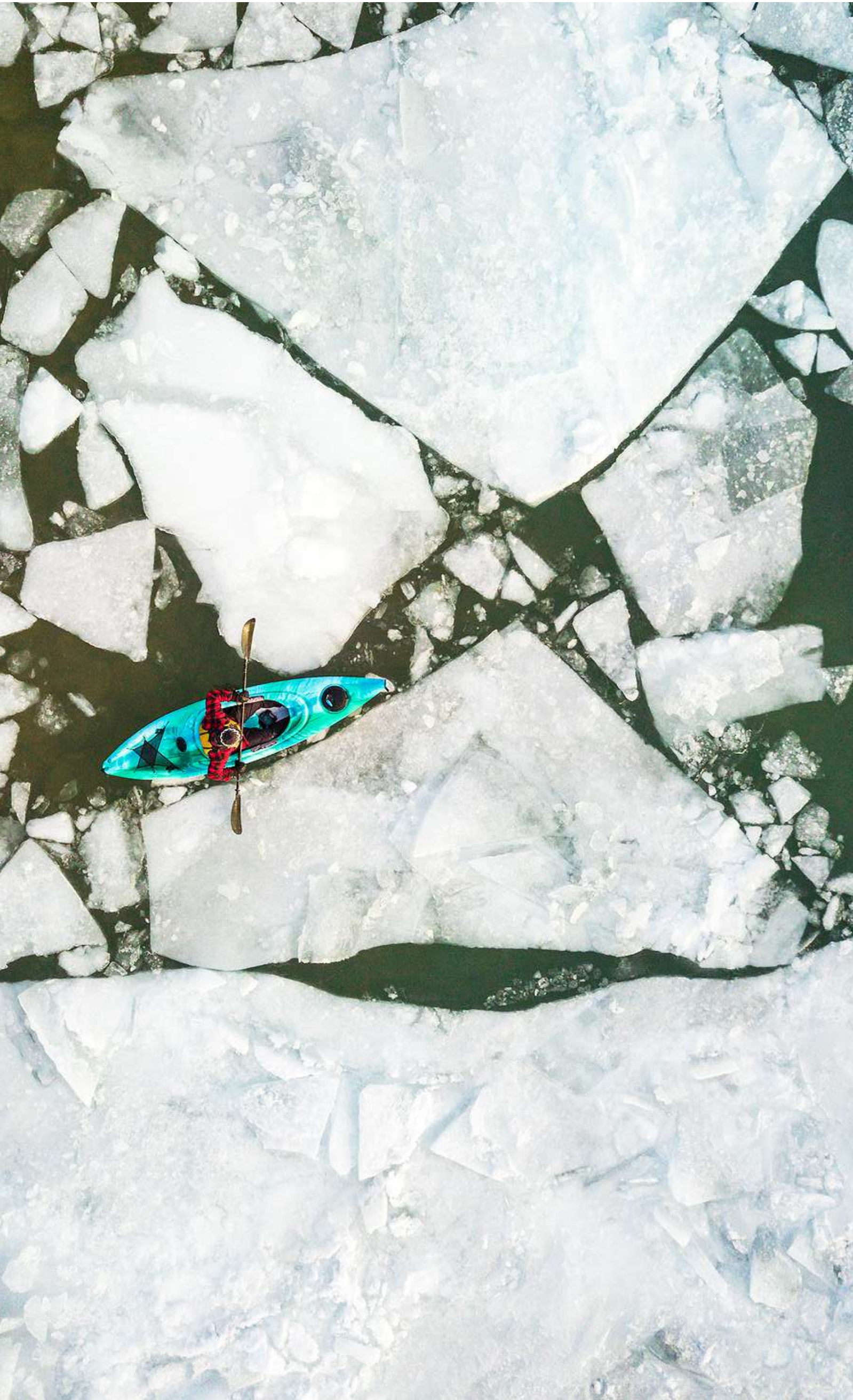
1. L'IR représente une force distinctive de DGIA et un pilier de notre croissance.
2. Les considérations ESG font partie intégrante des décisions d'investissement en raison du rôle qu'elles jouent dans l'évaluation des risques et des opportunités.
3. Dans tous les axes de collaboration, incluant celui avec nos équipes de gestion de portefeuille, l'équipe IR est caractérisée par son expertise de pointe, sa capacité à innover et son agilité.

AVANCER EN PÉRIODE D'ADVERSITÉ

Déroutant à certains égards, le mouvement anti-ESG des dernières années aura tout de même eu comme effet bénéfique de recentrer les efforts sur les éléments

les plus importants. En dépit de certaines décisions politiques à contrecourant, notre engagement envers l'IR demeure, car il s'appuie sur une conviction profonde. À cet égard, de nombreuses organisations poursuivent également leurs efforts. Par exemple, malgré le ralentissement au chapitre de la divulgation, qui est essentielle à la conduite de nos activités, d'autres acteurs institutionnels et nous continuons d'utiliser notre pouvoir d'influence auprès des entreprises, afin que l'information essentielle demeure accessible.

Dans ce contexte particulier, l'équipe IR a fait preuve de résilience et de solidarité. Je suis fière de compter sur une équipe aussi dévouée, qui se démarque dans l'industrie par la diversité de ses expertises et son esprit de collaboration exemplaire.



S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les qualités de l'équipe ont par ailleurs facilité notre adaptation aux nouveaux requis réglementaires mis de l'avant par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en lien avec les recommandations d'organismes tels que le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et le *International Sustainability Standard Board* (ISSB).

Les changements apportés au cadre réglementaire canadien ont entraîné une charge de travail importante pour les institutions financières, qui ont dû s'adapter afin de fournir les données requises, notamment celles en lien avec leurs activités de financement et d'investissement. Étant donné notre position de gestionnaire d'actifs d'institutions visées, ces exigences accrues ont nécessité une évolution rapide de nos processus, consolidant la rigueur de notre approche.

DES AVANCÉES PORTEUSES

En plus de l'évolution de nos processus, je suis particulièrement fière des innovations réalisées par nos équipes en 2024. L'élaboration d'une méthodologie d'analyse ESG pour les obligations municipales canadiennes et le lancement de notre questionnaire d'évaluation ESG en infrastructures témoignent de notre capacité à innover dans des classes d'actifs où les données standardisées font souvent défaut.

Par ailleurs, notre partenariat stratégique avec l'Institut Ashukan sur la question des relations autochtones et de la réconciliation économique, incluant des formations aux employés, reflète notre détermination à approfondir notre compréhension des enjeux sociaux complexes. Combinées à notre analyse des scénarios climatiques pour le secteur énergétique, ces initiatives illustrent notre engagement à développer une expertise distinctive pour mieux accompagner nos clients vers une prospérité durable.

Enfin, ce rapport est le fruit d'une reconfiguration qui vise à enrichir l'expérience de lecture en la simplifiant. Après réflexion, nous avons décidé de présenter une reddition de comptes dans un format plus concis et plus accessible. Cette refonte, qui se distingue notamment par un aménagement visuel épuré, met en lumière nos réalisations de manière plus intuitive tout en valorisant les initiatives marquantes qui ont contribué à l'atteinte de nos objectifs.

Bonne lecture!

Isabelle Laprise

Faits saillants et réalisations

2024 en chiffres

2,2 G\$

investis en infrastructures liées aux énergies renouvelables

183

dialogues avec des entreprises sur des enjeux ESG

13

prises de parole en IR

10

professionnels affectés exclusivement à l'IR

3,0 G\$

investis en obligations durables

2839

assemblées d'actionnaires au cours desquelles nous avons exercé nos droits de vote

4 étoiles

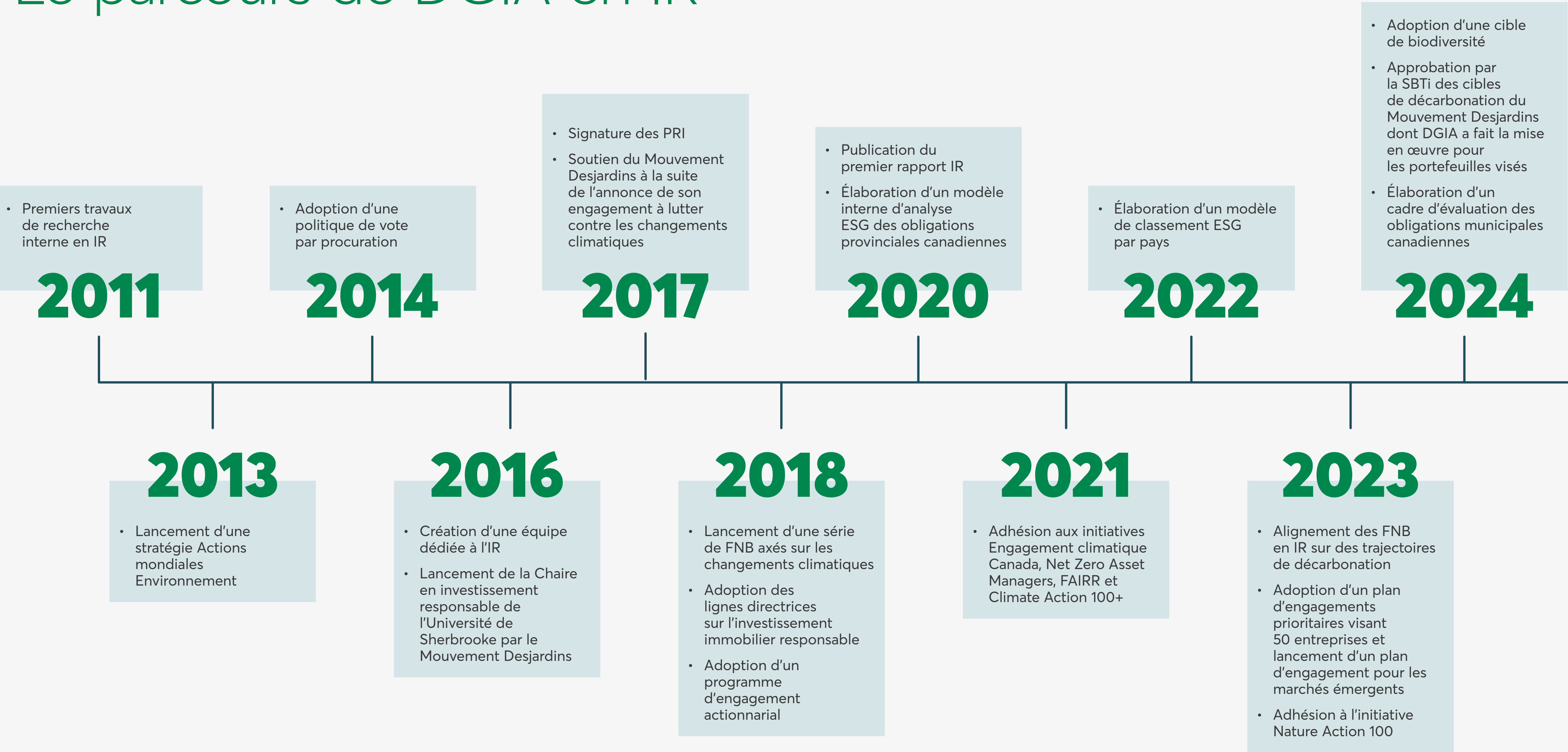
Score GRESB obtenu pour notre portefeuille d'investissements immobiliers directs

Réalisations clés en 2024

- Élaboration d'une méthodologie d'analyse ESG pour les obligations municipales canadiennes
- Formation et accompagnement stratégique par l'Institut Ashukan sur les relations autochtones et la réconciliation économique
- Lancement d'un questionnaire d'indicateurs de performance clés pour mesurer les performances en IR des investissements en infrastructures
- Adoption d'une cible d'engagement pour la biodiversité et le capital naturel
- Publication d'un livre blanc sur la transition énergétique du secteur des combustibles fossiles
- Analyse de l'impact de divers scénarios climatiques sur les émissions de dette de différentes maturités des émetteurs du secteur de l'énergie
- Lancement du Fonds d'investissement immobilier privé canadien DGIA



Le parcours de DGIA en IR



Approche en investissement responsable

Créer de la valeur en catalysant des changements dans l'économie réelle

Chez DGIA, nous croyons que notre rôle en tant que gestionnaire de portefeuille est de protéger les intérêts à long terme de nos clients, en visant à faire croître leur capital, en le protégeant et en ayant une incidence positive sur les pratiques d'affaires des émetteurs.

Notre proposition de valeur est sans équivoque : « Une gestion d'actifs institutionnels, pour une croissance durable qui compte ». La durabilité en fait partie intégrante, confirmant l'importance que nous accordons à l'IR dans toutes nos activités d'investissement. Plus précisément, nous utilisons notre leadership en IR et ses leviers d'influence pour inciter les émetteurs à adopter des pratiques durables. Forts de ces leviers, nous mettons de l'avant des catalyseurs de changement, convaincus que cette approche peut se traduire par une meilleure performance financière à long terme.



Nos convictions

L'IR fait partie intégrante de notre rôle fiduciaire.

La prise en considération des facteurs ESG dans l'analyse, la sélection et le suivi des placements fait partie de notre mandat en tant que gestionnaire d'actifs.

Notre approche doit miser sur l'action et l'innovation.

Pour innover, il est essentiel d'agir en se basant sur des faits et en s'appuyant sur un processus de recherche exhaustif.

L'intendance est une pratique essentielle.

Les dialogues et les votes sont des leviers d'influence menant à l'adoption de meilleures pratiques, ce qui peut se traduire par un meilleur rapport risque-rendement.

Une performance durable requiert une vision à long terme.

Une vision d'IR orientée vers le long terme nous permet de travailler dans une optique de durabilité.

Notre gouvernance

Nos convictions en matière d'IR sont profondément ancrées au sein de notre organisation. DGIA s'est engagée à promouvoir ces convictions à l'interne en s'appuyant sur une structure de gouvernance où l'IR fait partie intégrante des fonctions du comité de direction, et où les rôles et responsabilités des sous-comités et des équipes sont clairement définis. Par une intégration transversale des responsabilités, nous assurons la mise en œuvre de notre plan d'action, le développement et le partage des connaissances, ainsi que la mobilisation des parties prenantes.

Bien que DGIA dispose d'une équipe spécialisée en IR, l'intégration de ces pratiques dans la gestion de portefeuille est une responsabilité partagée par tous nos employés.

Rôles et responsabilités en IR chez DGIA

Comité de direction

Responsabilités de gouvernance

Décisions stratégiques en matière d'IR et gouvernance de l'exécution	
Sous-comité Placements	Sous-comité Investissement responsable
Sous-comité Solutions et développement des affaires	Sous-comité Opérations

Équipe Investissement responsable

Responsabilités d'intégration

Conception et mise en œuvre des stratégies en IR et des activités d'engagement, recherche et innovation, surveillance des tendances ESG, publication d'articles, collaborations avec l'industrie et levier d'influence

Équipes Investissement

Intégration des critères ESG dans les processus d'analyse et de gestion des portefeuilles Dialogues avec les sociétés et partenaires sur les enjeux ESG				
Actions	Revenu fixe	Immobilier	Allocation d'actifs	Infrastructure

Équipe Stratégies de placement

Développement de produits et solutions en IR adaptés aux besoins des clients et analyse de marché

Notre équipe IR dédiée

L'importance stratégique qu'occupe la durabilité dans la proposition de valeur de DGIA se traduit notamment par la présence d'une équipe de professionnels chevronnés exclusivement consacrés à l'IR. Les membres de cette équipe sont issus de domaines variés – finance, actuariat, ingénierie, développement durable, changements climatiques, environnement, droits de la personne, gouvernance, engagement actionnarial, science des données ESG, etc. – ce qui nous permet de compter sur des expertises pointues pour réaliser nos ambitions, dans une structure qui met à profit l'expertise de chacun.

En surveillant les enjeux ESG en continu, cette équipe collabore étroitement avec nos analystes financiers et gestionnaires de portefeuille afin que nos processus et solutions d'investissement intègrent les pratiques de l'IR. Les membres de l'équipe cultivent également des liens solides avec l'écosystème de l'IR et assurent un partage des connaissances avec leurs collègues. Leurs efforts se déploient selon quatre pôles :

- 1. Mettre en œuvre les approches en IR dans les placements;
- 2. Propulser l'innovation et l'expertise en IR à travers nos solutions et nos collaborations;
- 3. Soutenir la décarbonation des portefeuilles visés;
- 4. Exercer un leadership éclairé.



Isabelle Laprise, CFA, FSA
Credential Holder (SASB)
Directrice générale et cheffe,
Investissement responsable



Catherine Jacques-Brissette,
ASA, AICA
Conseillère principale,
Investissement responsable



Geneviève Grenon, M. Sc., Ph. D.
Conseillère principale, Investissement
responsable Marchés privés



Kim Desmarais*, M. Sc.
Conseillère principale,
Investissement responsable



Lila Roumane, MBA
Conseillère principale,
Investissement responsable



Oumayma Ouzane*, M. Ing.
Conseillère principale,
Investissement responsable



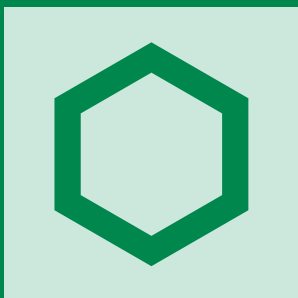
Philippe Laforest, M. Sc.
Conseiller,
Investissement responsable



Pierre-Alexandre Renaud*,
M. Sc., CFA
Conseiller principal,
Investissement responsable



Véronique Marchetti, CFA
Conseillère principale,
Investissement responsable



Poste en recrutement
Conseiller(ère) principal(e),
Investissement responsable

* Membre de l'équipe ayant complété
la certification ESG du CFA Institute



Notre approche

Notre approche en IR combine stratégiquement des actions pré- et post-investissement. En amont, notre méthodologie d'évaluation inspirée du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) et du *Pacte mondial des Nations Unies* (PMNU) enrichit l'analyse financière traditionnelle des sociétés. L'équipe IR et nos gestionnaires de portefeuille collaborent à chaque étape du processus pour identifier les risques et opportunités extrafinanciers matériels. En aval, notre programme d'engagement et l'exercice rigoureux de nos droits de vote ciblent nos grands thèmes de durabilité prioritaires, que complètent notre participation active à diverses initiatives collaboratives et nos travaux de recherche.

Cette approche intégrée nous permet d'améliorer le profil risque-rendement de nos portefeuilles, tout en catalysant des changements dans l'économie réelle.

Intendance et collaboration

Leviers de changement :
déployer une influence multidimensionnelle

Chez DGIA, nous considérons l'intendance comme la pierre angulaire de notre approche en IR. Nous déployons une stratégie d'influence multidimensionnelle auprès des émetteurs car nous sommes convaincus que l'engagement – c'est-à-dire le dialogue et l'exercice des droits de vote – constitue un vecteur de transformation fondamental pour encourager l'adoption de meilleures pratiques ESG. En utilisant tous les leviers à notre disposition, nous visons à mitiger les risques d'investissement, à optimiser les rendements et à générer des retombées positives pour l'ensemble des parties prenantes.

Notre approche se distingue par la synergie entre l'expertise sectorielle de nos analystes et notre programme d'engagement structuré. Ensemble, nos professionnels possèdent une connaissance approfondie des secteurs qu'ils couvrent, apportant une crédibilité et une pertinence accrues à nos interactions. Cette expertise sectorielle est complétée par des collaborations stratégiques avec des partenaires spécialisés, nous permettant d'élargir notre portée tout en maintenant la qualité de nos engagements.





DIALOGUES

Les nombreux dialogues que nous entretenons avec les émetteurs nous permettent de mieux comprendre leurs modèles d'affaires et leurs pratiques ESG. Ils nous permettent également de formuler des recommandations pour améliorer la gestion des risques et repérer des occasions propres à l'organisation.

Dans le cadre des engagements du Mouvement Desjardins pour une transition vers une économie sobre en carbone, DGIA, en tant que gestionnaire d'actifs des investissements des assureurs du Mouvement, a établi une liste des 25 sociétés canadiennes figurant parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du pays. En 2024, toutes ces sociétés ont été rencontrées par notre équipe afin de discuter des enjeux liés à leur intensité carbone; nos dialogues avec ces sociétés continueront de constituer la base de notre plan d'engagement actionnarial au cours des prochaines années.

DROIT DE VOTE

L'exercice du droit de vote fait partie intégrante de notre devoir fiduciaire à titre de gestionnaires de portefeuille. Cette responsabilité nous engage à nous prononcer sur toutes les propositions soumises aux assemblées d'actionnaires des sociétés que nous détenons, conformément à nos convictions et à celles de nos clients. En vertu de notre Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration et à ses lignes directrices, nous ne soutenons pas les propositions irréalistes qui ne tiennent pas compte des efforts de l'entreprise visée, qui ne sont pas adaptées à ses besoins ou qui ne correspondent pas à sa réalité d'affaires. En revanche, nous soutenons activement les propositions favorisant une saine gouvernance, la transparence, l'indépendance des administrateurs, une rémunération raisonnable des dirigeants, le respect des droits des actionnaires, ainsi que la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Nous publions chaque année les votes que nous avons exercés sur notre plateforme de divulgation des votes par procuration.



«L'engagement actionnarial demeure le levier de changement le plus puissant que nous ayons à notre disposition. Lorsque nous abordons des sujets ESG avec les sociétés, nous travaillons en collaboration avec elles, plutôt qu'être dans une dynamique d'affrontement. C'est pourquoi, croyant au pouvoir du collectif, nous participons à de nombreuses initiatives collaboratives d'importance.»

Oumayma Ouzane

Conseillère principale,
Investissement responsable



ÉTUDE DE CAS

Jumeler le dialogue et le vote pour influencer les stratégies climatiques de deux entreprises pétrolières

Nous avons maintenu un dialogue continu avec deux sociétés concernant leur stratégie climatique, avant et après leur assemblée d'actionnaires. Dans les deux cas, nous avons soutenu des propositions d'actionnaires visant l'établissement de cibles basées sur la science (SBTi). Pour la première société, la proposition demandait une divulgation complète des émissions de GES de portée 3, tandis que, pour la seconde, elle portait sur l'évaluation des risques climatiques et ceux en lien avec les actifs échoués.

Notre appui à ces deux initiatives s'alignait sur notre approche en matière de décarbonation, tout en respectant notre préférence pour des propositions qui ne sont pas excessivement prescriptives, ce qui laisse aux entreprises une marge de manœuvre dans leur exécution.



ÉTUDE DE CAS

Voter stratégiquement, au-delà des propositions de type *Say on Climate*

En 2024, nous avons voté contre la proposition d'actionnaires demandant l'adoption d'un vote consultatif annuel sur la stratégie climatique (*Say on Climate*) pour toutes les grandes institutions financières canadiennes.

Cette décision, qui peut sembler contre-intuitive pour un gestionnaire engagé dans la transition climatique, découle d'une analyse approfondie et de dialogues continus avec la direction et le CA de chaque banque canadienne. Notre évaluation a révélé que ces institutions se positionnent déjà à l'avant-garde de leur industrie en matière climatique, ayant toutes adopté des cibles zéro émission nette pour 2050, adhéré au *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) et pris des engagements concrets pour

mesurer leurs émissions financées. Deux autres facteurs ont influencé notre décision : la proposition exigeait un vote annuel, ce qui nous semblait excessif compte tenu du rythme d'évolution des stratégies climatiques, et elle adoptait une approche indifférenciée pour toutes les banques, sans tenir compte de leurs spécificités et des progrès variables entre institutions. À la suite du retrait des banques canadiennes de la *Net Zero Banking Alliance*, nous continuons de suivre de près leurs actions et leurs divulgations et poursuivons nos dialogues.

Cette étude de cas souligne notre volonté d'exercer nos droits de vote avec discernement, en privilégiant un dialogue constructif plutôt qu'une approche dogmatique.

TENDANCES 2024: ENTRE PROGRÈS ET NOUVEAUX DÉFIS

L'année 2024 a été marquée par une multiplication des allégations d'écoblanchiment et l'émergence préoccupante de l'écosilence – cette réticence croissante des entreprises à communiquer leurs avancées ESG par crainte de critiques ou de représailles, allant parfois jusqu'à des poursuites judiciaires. Malgré ce contexte préoccupant, nous avons observé des progrès significatifs au Canada.

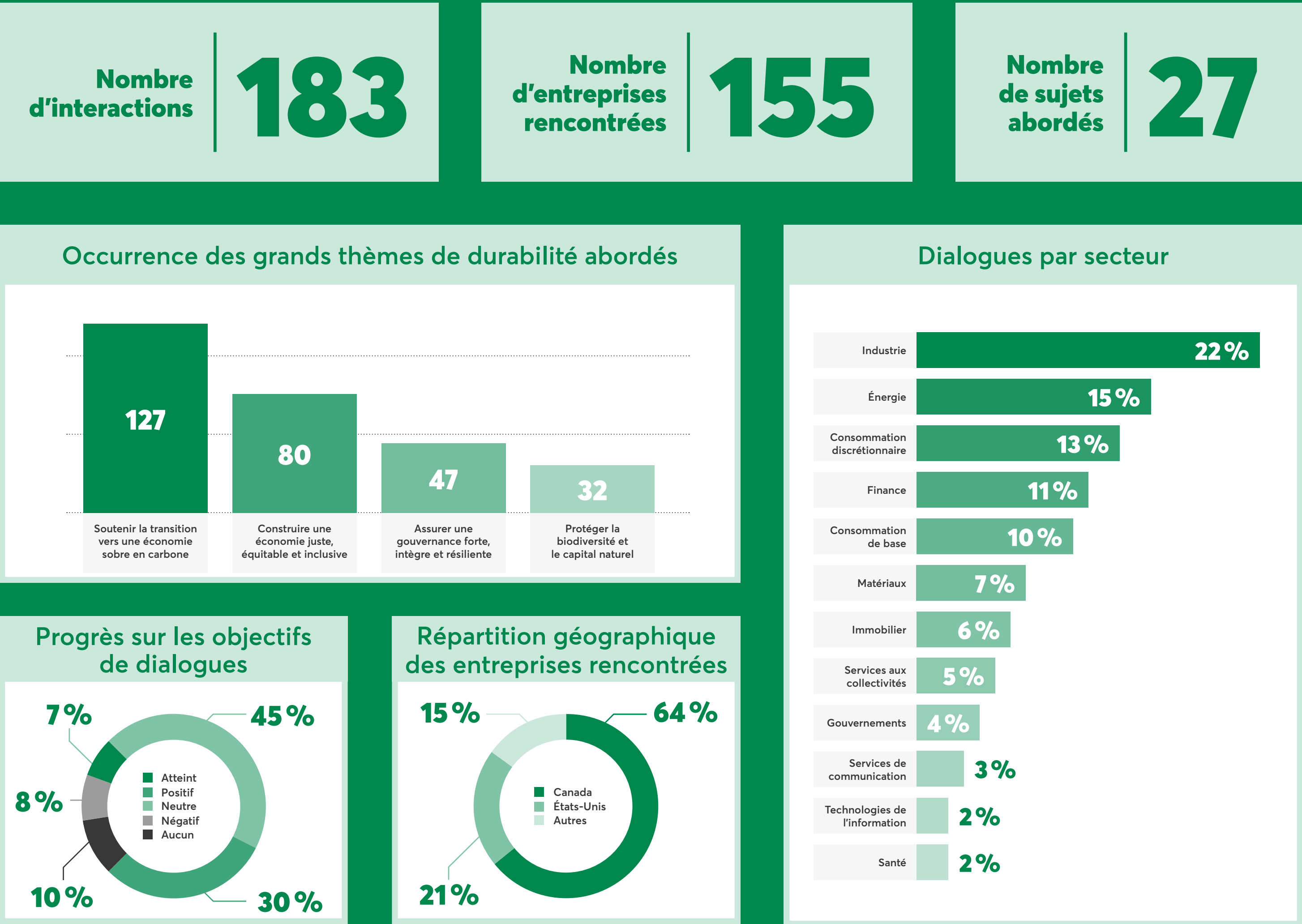
Avancées notables

- 92 % des sociétés du S&P/TSX ont atteint le seuil de 30 % de femmes au sein de leur Conseil d'administration (CA), contre 84 % en 2023.
- Cinq nouvelles entreprises canadiennes ont adopté le vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (*Say on Pay*).
- Nombre record de propositions d'actionnaires retirées au Canada, soit 71, témoignant de dialogues constructifs entre les entreprises et le proposant.

Défis émergents

- Montée des propositions anti-ESG, représentant 23 % des propositions canadiennes d'actionnaires.
- Quatre entreprises ont obtenu moins de 50 % de taux d'appui pour leur programme de rémunération, signifiant la vigilance constante des actionnaires à cet effet.

Nos dialogues de 2024 en chiffres



Nos votes de 2024 en chiffres

Nombre total de propositions évaluées (2 839 assemblées d'actionnaires)	→	33 645
Taux d'appui à des propositions d'actionnaires	→	45 %
Taux d'appui aux propositions relatives aux droits de la personne	→	83 %
Taux d'appui aux propositions relatives à la divulgation et à la réduction des émissions de GES	→	83 %
Taux d'appui à des propositions soumises par la direction	→	66 %
Vote contre ou abstention à la réélection d'un ou des administrateur(s) en raison d'une représentation féminine inférieure à 30 % au CA	→	459 sociétés ¹
Vote contre ou abstention à l'élection ou la réélection d'un ou des administrateur(s) en raison d'une diversité insuffisante (au-delà du genre)	→	96 sociétés
Votes contre des propositions consultatives sur la rémunération des dirigeants (<i>Say on Pay</i>)	→	52 % ²

Provenance
des propositions



■ Direction
■ Actionnaires

¹ Candidatures au poste de président du comité des mises en candidature ou de président du conseil d'administration, incluant les sociétés n'ayant pas de plan d'action et de cibles crédibles en matière de représentation féminine au conseil d'administration.

² Les raisons d'opposition les plus courantes sont : des indemnités de départ jugées excessives ; la présence d'options d'achat d'actions au sein des dispositifs de rémunération incitative ; un taux de dilution global des actions destinées à la rémunération des dirigeants supérieur à 10 %.



Leviers d'influence: collaborer, sensibiliser, mobiliser

En 2024, DGIA a continué de déployer ses leviers d'influence en participant à de nombreuses initiatives et en jouant un rôle actif dans l'écosystème de l'IR. Nos efforts se reflètent dans plusieurs types de dossiers et de projets ayant deux objectifs communs: créer de la valeur durable et promouvoir une vision de performance à long terme ayant des retombées positives pour la société.

PARTICIPER AU PROCESSUS DE CONSULTATION MENÉ PAR LES AUTORITÉS RÉGLEMENTAIRES

Nous croyons que la participation au processus de consultation des décideurs est l'un des leviers d'influence importants en matière d'IR. C'est pourquoi nous participons activement à ces initiatives. En 2024, DGIA a participé aux travaux des initiatives suivantes :

- Consultation de l'AMF sur le projet de ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques ;
- Deuxième phase de la consultation menée conjointement par le BSIF et l'AMF sur la version à l'étude de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) ;
- Consultation visant l'adoption des Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID 1 et NCID 2), fondées sur les *International Financial Reporting Standards* (IFRS S1 et IFRS S2).

PARTICIPER À DES INITIATIVES COLLABORATIVES AVEC D'AUTRES INVESTISSEURS

Nous sommes convaincus qu'en combinant notre voix à celle d'autres investisseurs institutionnels, nous participons à un vecteur fondamental pour faire progresser l'adoption de pratiques durables par les entreprises. En 2024, nous avons poursuivi notre implication dans plusieurs initiatives collaboratives associées à nos grands thèmes de durabilité.

Grands thèmes de durabilité	Initiatives collaboratives	Implication	Grands thèmes de durabilité	Initiatives collaboratives	Implication
Transversal	 Principles for Responsible Investment	Signataire et participation au groupe de travail <u>Nature Reference</u> (DGIA)	Biodiversité et capital naturel	 A COLLER INITIATIVE	Signataire et participation aux engagements (DGIA)
		Membre (DGIA)			Signataire de l'engagement, membre de la fondation et participation à cinq groupes de travail (DGIA)
		Membre (DGIA)			Participation au groupe de travail <u>Food and Nature</u> et à l'initiative <u>Food Emissions 50</u> (DGIA)
		Intégration dans l'approche en IR (DGIA)			Signataire et participation aux engagements (DGIA)
Transition vers une économie sobre en carbone		Signataire (DGIA)	Économie juste, équitable et inclusive	 GROWTH THROUGH DIVERSITY	Signataire et participation aux engagements (Mouvement Desjardins)
		Cadre de référence pour l'alignement des cibles de décarbonation (Mouvement Desjardins)			Signataire et participation aux engagements (DGIA)
		Signataire et participation aux engagements (DGIA)			Signataire fondateur de cette initiative de l'AIR (Mouvement Desjardins)
		Membre fondateur et participation aux engagements (DGIA)	Gouvernance forte, intègre et résiliente	 Canadian Coalition for Good Governance	Membre (DGIA)
	 Powering Past Coal Alliance	Membre (Mouvement Desjardins)			

SENSIBILISER LA COMMUNAUTÉ FINANCIÈRE

Nous avons continué de favoriser le partage des connaissances et l'application des principes pour l'IR en prenant la parole lors de conférences, en exprimant notre voix dans différentes publications et en collaborant avec d'autres acteurs de la communauté financière. Voici des exemples de nos contributions en 2024 :

- Treize prises de parole dans le cadre d'événements d'envergure, tels que la conférence annuelle des PRI, la COP16 des Nations Unies et RI Canada, incluant cinq panels sur la biodiversité et le capital naturel, un thème qui a été particulièrement prédominant en 2024 ;
- Série de publications LinkedIn « Perspective éclairée » dans laquelle nos spécialistes en IR ont partagé leurs observations sur l'évolution des pratiques en IR et les dernières tendances dans ce domaine ;
- Publication d'un livre blanc sur la transition énergétique du secteur des combustibles fossiles ;
- Parution d'un article dans Votre Guide Investissement Responsable démontrant comment le secteur financier peut se mobiliser en faveur de la biodiversité ;
- Participation à une table ronde de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) avec plusieurs autres investisseurs afin d'échanger nos perspectives sur les défis liés à la nouvelle nomenclature de reddition de comptes ;
- Cosignature d'une lettre d'investisseurs destinée aux sociétés du S&P/TSX au sujet de l'importance du respect des droits des actionnaires dans le cadre d'assemblées générales tenues de manière virtuelle. La lettre a été relayée par *The Globe and Mail*, qui a interviewé un membre de notre équipe IR ;
- Consultations menées auprès de SHARE, du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) et d'*Investors for Paris Compliance* (I4PC) au sujet des propositions d'actionnaires déposées.

PARTAGER NOTRE EXPERTISE ET NOTRE SAVOIR-FAIRE

Nous croyons à l'importance de faire notre part pour former et éduquer la communauté financière et la prochaine génération de professionnels de l'investissement. Voici des exemples de nos implications en 2024 :

- Partenariat universitaire avec PolyFinances et avec le Fonds d'investissement étudiant de l'Université de Sherbrooke (FIEUS), qui accompagne les étudiants en gestion d'actifs et en IR ;
- Implication d'un membre de notre équipe IR à titre de co-président du groupe consultatif des leaders de l'industrie de l'initiative Engagement climatique Canada (ECC), qui réunit des représentants des principales institutions financières canadiennes afin d'obtenir un leadership éclairé sur la finance durable ;
- Contribution régulière d'un membre de notre équipe Actions mondiales dans le cadre du programme de formation sur l'investissement durable de l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ) ;
- Animation d'un atelier Fresque du Climat pour des consultants en investissement, afin de les aider à comprendre les causes et conséquences des changements climatiques ;
- Participation à un atelier organisé par EY avec la communauté montréalaise de la biodiversité afin de présenter nos pratiques et de discuter de la manière de rapprocher la finance des projets universitaires en matière de biodiversité.





Grands thèmes de durabilité

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations Unies constituent un cadre de référence mondial pour bâtir une économie plus viable et résiliente. Pour les gestionnaires d'actifs, ces objectifs représentent une base d'analyse et une boussole stratégique permettant d'orienter les approches en IR.

Chez DGIA, nous reconnaissons que le modèle économique actuel fait face à des défis structurels majeurs: changements climatiques, déclin de la biodiversité, inégalités persistantes et gouvernance d'entreprise inadéquate. Ces enjeux interconnectés représentent des risques systémiques pour les portefeuilles à long terme, tout en créant des opportunités d'investissement dans les secteurs qui font partie de la solution.



Aligner nos actions sur des thèmes structurants

Afin d'optimiser nos retombées et d'assurer la cohérence de nos activités, nous avons regroupé nos priorités sous quatre grands thèmes de durabilité, directement liés aux ODD et basés sur diverses études de matérialité sectorielle. Cette approche ciblée nous permet de concentrer nos efforts et nos ressources sur les leviers ayant le plus fort potentiel de transformation. Ces quatre thèmes guident nos analyses ESG, orientent nos activités d'engagement auprès des émetteurs et inspirent nos travaux de recherche ainsi que le développement de nouvelles solutions pour nos clients. En alignant ainsi nos actions sur des enjeux mondiaux identifiés comme critiques pour un avenir durable, nous contribuons à créer de la valeur à long terme.

Cette démarche ne relève pas seulement d'une conviction, mais d'une réalité économique: les entreprises qui prospèrent tout en répondant aux grands défis de notre temps seront mieux positionnées dans un monde en évolution.

4 grands thèmes de durabilité pour une transformation durable de l'économie

SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE

CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE JUSTE, ÉQUITABLE ET INCLUSIVE

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ ET LE CAPITAL NATUREL

ASSURER UNE GOUVERNANCE FORTE, INTÈGRE ET RÉSILIENTE

MÉCANISMES DE TRANSFORMATION DE DGIA

INTÉGRATION ESG

- Gestion des risques et des opportunités ESG matériels
- Méthodologie interne de notation ESG basée sur la science

INNOVATION

- Équipe d'experts consacrés à la recherche en IR
- Collaboration entre les experts IR et les professionnels en placement
- Surveillance continue des tendances

INTENDANCE

- Exercice des droits de vote
- Dialogues avec les émetteurs
- Participation à des initiatives collaboratives
- Interventions auprès des autorités réglementaires
- Sensibilisation et partage de l'expertise

SOLUTIONS IR

- Conception de nouvelles solutions durables
- Mesure des retombées et reddition de comptes
- Mise en marché transparente

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1 PAS DE PAUVRETÉ

2 FAIM «ZÉRO»

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

14 VIE AQUATIQUE

15 VIE TERRESTRE

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Soutenir la transition vers une économie sobre en carbone

Nouvelle année, nouveau record: en 2024, la planète a franchi le seuil de 1,5 °C au-dessus du niveau préindustriel, dépassant l'objectif symbolique de l'Accord de Paris. L'année 2024 a aussi été marquée par le retrait d'institutions financières d'initiatives mondiales, comme la *Net Zero Banking Alliance* (NZBA). Par ailleurs, le record de l'année la plus coûteuse en pertes liées aux événements météorologiques extrêmes et chroniques dans l'histoire du Canada a été battu, avec 8,5 G\$, soit 12 fois la moyenne annuelle de la décennie 2001-2010. Malgré ces revers, nous avons observé des tendances encourageantes, notamment des investissements mondiaux sans précédent dans la transition énergétique à faible émission de carbone, en hausse de 11% à 2100 G\$ US.

De la problématique à l'action

ENJEUX

Selon le rapport 2025 du Forum économique mondial, les changements climatiques demeurent le risque le plus sévère auquel le monde sera confronté à court et long terme. Le rythme des changements climatiques s'accélère, entraînant des répercussions néfastes sur l'environnement, les écosystèmes et la santé humaine.



«L'augmentation mondiale de la demande en énergie exige une expansion et une modernisation du réseau électrique, notamment pour répondre aux besoins liés à l'émergence des pays en développement, à la croissance démographique, sans parler de l'augmentation continue de la consommation par les centres de données. De plus, l'adaptation des infrastructures face aux événements climatiques extrêmes, et l'innovation technologique nécessaire créent des occasions sur le marché.»

Pierre-Alexandre Renaud

Conseiller principal,
Investissement responsable

NOTRE APPROCHE

Intégration ESG

La gestion des risques climatiques dans nos portefeuilles repose sur différents piliers :

- Évaluation des risques climatiques dans le modèle d'affaires des entreprises et des opportunités qui en découlent ;
- Analyse de divers scénarios climatiques et de leur impact sur les portefeuilles ;
- Développement de solutions de placement visant à réduire l'exposition aux risques climatiques ;
- Encourager les entreprises à entamer ou à accélérer leur transition par le biais de nos leviers d'influence.

Pour les investissements visés des assureurs du Mouvement Desjardins, plusieurs éléments ont été adoptés, dont la politique d'exclusion qui stipule l'exclusion des émetteurs exposés au charbon thermique n'ayant pas de stratégie crédible de transition ou d'abandon complet des cibles de réduction approuvées par la SBTi et une sortie du pétrole et du gaz d'ici 2040. Les outils développés par notre équipe pour le suivi et la mise en œuvre de ces éléments, incluant le calcul des émissions financées, s'appuient sur les méthodologies reconnues telles que le *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF). Ceci nous a bien servi en préparation aux exigences de divulgation réglementaire du BSIF et de l'AMF.

Pour faciliter le suivi des cibles, notre approche inclut des paramètres précis dont un calcul périodique des différentes trajectoires visant l'atteinte des cibles, plusieurs vérifications des données climatiques auprès des entreprises et/ou

des fournisseurs et une collaboration étroite avec nos gestionnaires de portefeuilles, incluant le partage de données climatiques à même les systèmes de transactions et de suivi des portefeuilles. Nous collaborons également avec nos partenaires afin de suivre l'évolution des méthodologies et des réglementations applicables. Dans le contexte de réflexion stratégique de l'initiative NZAM, incluant la mise sur pause de ses activités, DGIA demeure signataire et suit l'évolution de la situation.

Engagement actionnarial et droits de vote

Dans le cadre de nos activités d'engagement et de vote, nous évaluons la stratégie des entreprises sous plusieurs angles :

- La structure de gouvernance pour superviser la stratégie de lutte contre les changements climatiques ;
- La divulgation des émissions de GES de portées 1, 2 et 3 et l'adhésion à une approche de divulgation reconnue (p. ex., les normes ISSB S1 et S2) ;
- L'objectif de zéro émission nette d'ici 2050, avec des cibles de réduction à court et à moyen terme crédibles ;
- Une rémunération incitative des dirigeants liée à des cibles climatiques mesurables ;
- Un plan de transition vers une économie sobre en carbone et le développement de nouvelles technologies vertes.

Les propositions de la direction de type *Say on Climate* favorisent la transparence en matière de stratégie climatique. Une bonne divulgation à cet effet nous permet de soutenir de telles propositions. Bien que le *Say on Climate* soit un vote consultatif, et donc non contraignant, il permet aux

actionnaires de se prononcer sur des questions importantes, comme : « Est-ce que la divulgation est suffisante pour nous permettre de nous prononcer sur la stratégie mise de l'avant par l'entreprise ? » ou « Est-ce que le plan comporte des cibles intermédiaires suffisamment robustes accompagnées d'actions concrètes pour les atteindre ? »

Selon notre Politique régissant l'exercice des droits de vote par procuration :

- Nous soutenons les votes proposant des cibles de réduction alignées sur l'Accord de Paris ;
- Nos critères décisionnels nous permettent d'analyser rigoureusement les propositions de façon à soutenir celles qui correspondent à nos objectifs.

Exemples de domaines d'investissement ou d'intervention

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	• Haute proportion d'électricité consommée provenant d'énergies renouvelables • Émetteurs et actifs producteurs d'énergie renouvelable
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	• Développement d'opérations reliées à la transmission, distribution et génération d'énergie renouvelable ou d'énergie alternative • Technologies pour mitiger les émissions de GES • Objectifs de zéro émission nette et cibles intérimaires alignées sur la science



ÉTUDE DE CAS

De l'influence à l'action climatique

Depuis plusieurs années, nous discutons avec une entreprise du secteur de la consommation discrétionnaire pour améliorer sa divulgation climatique et sa stratégie de transition. Un récent renforcement des compétences ESG au sein de son CA a mené à des objectifs climatiques ambitieux, incluant des cibles d’approvisionnement en énergie renouvelable et de réduction des émissions de portée 3. Ces cibles ont été soumises à l’organisme SBTi, référence en matière de méthodologie pour limiter le réchauffement planétaire, lequel les a acceptées en 2024.

Cet engagement illustre notre capacité à encourager une entreprise dans l’amélioration de ses connaissances pour développer des occasions et analyser les risques climatiques dans un environnement qui nécessite une transition vers une économie plus faible en carbone.



Protéger la biodiversité et le capital naturel

L'année 2024 a été marquée par une sensibilisation accrue à la biodiversité et au capital naturel parmi les institutions financières et les investisseurs, et s'est terminée avec des résultats mitigés. La Conférence des Parties des Nations Unies sur la biodiversité (COP16) à Cali, en Colombie, a mené à des résultats encourageants, notamment le Fonds Cali, un nouveau mécanisme de partage des bénéfices pour les ressources génétiques, et à la création d'un nouvel organisme permanent pour les Peuples autochtones dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Cependant, les parties n'ont pas réussi à s'entendre sur une stratégie de mobilisation des ressources de 200 milliards de dollars par an d'ici 2030. L'année s'est terminée sur une note légèrement plus positive lors de la Conférence des Parties (COP16) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) tenue à Riyad, en Arabie saoudite. La rencontre s'est conclue par un engagement à soutenir financièrement les initiatives de restauration des terres et de résilience à la sécheresse, mais n'a pas réussi à établir un cadre mondial juridiquement contraignant³.

³ LIKHACHOVA, IRINA. *New In Biodiversity Finance*: Novembre 2024

De la problématique à l'action

ENJEUX

Le rapport 2025 du Forum économique mondial classe la perte de biodiversité et l'effondrement de l'écosystème naturel comme le deuxième risque mondial le plus important des dix prochaines années. Plus de 55% du PIB mondial est modérément ou fortement dépendant de la nature⁴. La dégradation de la biodiversité et du capital naturel entraîne des conséquences graves⁵, notamment la perte des services écosystémiques, l'augmentation des catastrophes naturelles et des impacts négatifs sur la santé humaine et la qualité de vie. L'intégration de la biodiversité et de la nature dans les discussions doit établir un lien entre les impacts positifs et les solutions qu'ils engendrent pour la lutte aux changements climatiques, car la dégradation des écosystèmes peut affecter les stocks et la séquestration du carbone naturel, et libérer encore plus de carbone.

⁴ [PwC. Avril 2023](#)

⁵ [WWF: What is biodiversity?](#)

NOTRE APPROCHE

Notre approche se concentre sur l'intégration des éléments matériels liés aux enjeux de la biodiversité et du capital naturel dans nos pratiques d'IR, y compris les politiques, les analyses et nos pratiques d'intendance. Nous nous concentrons moins sur les enjeux environnementaux émergents que sur l'intégration de toutes les dépendances et tous les impacts matériels pertinents dans notre compréhension d'un secteur, incluant l'eau, les terres, les espèces et plus encore. Nous avons intégré des données ESG liées à la biodiversité dans notre méthodologie d'évaluation interne, nos analyses et nos engagements, avec la double matérialité comme priorité clé. En 2024, nous avons participé à divers panels et conférences axés sur la biodiversité, y compris la COP16 à Cali, en Colombie, pour échanger et discuter des pratiques pertinentes de l'industrie.



«La biodiversité doit être intégrée dès maintenant dans les pratiques d'investissement. Au-delà de l'accent qui est mis sur les changements climatiques, les entreprises doivent comprendre que la protection de notre environnement est fondamentale pour réduire nos émissions de GES. Nous travaillons actuellement contre la nature, réduisant sa capacité à stocker le carbone. Pour soutenir l'élan des efforts, il est essentiel de prendre conscience que les changements climatiques et la biodiversité sont deux enjeux interreliés.»

Geneviève Grenon

Conseillère principale, Investissement
responsable Marchés privés



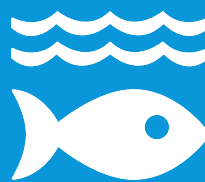
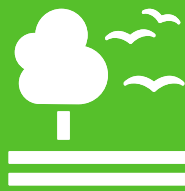
ALLER DE L'AVANT

L'évaluation des impacts et des dépendances de l'outil ENCORE ayant été complétée, le moment est venu d'avancer vers une meilleure intégration de la biodiversité dans nos portefeuilles. À titre de signataires de l'engagement Finance for Biodiversity (FFB), notre objectif initial de comprendre les risques et les opportunités dans nos portefeuilles a été dépassé, avec une compréhension de la matérialité. Ainsi, l'année 2024 a notamment été consacrée à la mise à jour de nos cibles.

Nous avons cherché à comprendre les indicateurs, à examiner les efforts des autres et à identifier des moyens d'avancer dans notre intégration. Une revue des indicateurs de biodiversité disponibles dans MSCI ONE a été réalisée pour déterminer lesquels offraient une couverture suffisante et pourraient être intégrés dans les évaluations des entreprises utilisées à l'interne. En utilisant nos connaissances d'ENCORE et de MSCI, nous avons identifié des indicateurs ayant une bonne couverture, qui sont matériels pour les entreprises individuelles, et qui, une fois intégrés dans nos analyses, permettront d'améliorer les dialogues avec les entreprises. De plus, une veille des pratiques d'intégration des considérations de biodiversité de 40 gestionnaires d'actifs a été réalisée. Les résultats ont été combinés à une compréhension de l'appétit du marché canadien pour l'intégration des enjeux liés à la nature.

Nous avons décidé d'établir une cible réalisable à court terme et de nous concentrer sur la construction d'une base de connaissances solide tout en améliorant nos pratiques d'engagement en matière de biodiversité. Le dialogue étant l'un de nos principaux leviers de changement, nous avons mis en œuvre un cadre pour définir comment nous devrions aborder les entreprises, en établissant des étapes pour la progression des engagements de façon à accroître l'élan de tous les dialogues actuels et futurs. Pour faciliter l'atteinte de notre objectif, les informations suivantes ont été créées ou compilées à partir de sources pertinentes (TNFD, ENCORE, Fondation FFB et Ceres): un cadre général d'engagement, des questions à intégrer dans les dialogues à différentes étapes, un spectre pour suivre les progrès de l'engagement, un alignement clair des sous-secteurs sur la cartographie ENCORE des impacts et des dépendances, et l'identification d'indicateurs MSCI matériels avec une disponibilité des données robuste pour l'ensemble des entreprises. Nos cibles, publiées en 2025, sont disponibles [ici](#).

Exemples de domaines d'investissement ou d'intervention

2 FAIM «ZÉRO» 	• Agriculture durable • Sécurité alimentaire
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	• Qualité de l'eau • Infrastructures de traitement de l'eau • Enjeux de rareté de l'eau
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	• Production d'emballages recyclés • Procédés agricoles non intensifs • Processus industriel plus efficace • Gestion des déchets et prévention de la pollution
14 VIE AQUATIQUE 	• Engagement et pratiques visant à mettre un terme à la déforestation • Pratiques durables de la chaîne d'approvisionnement
15 VIE TERRESTRE 	• Engagement et pratiques visant à mettre un terme à la déforestation • Pratiques durables de la chaîne d'approvisionnement



ÉTUDE DE CAS

Un engagement collectif qui alimente le progrès écologique

Nous avons dirigé un engagement collaboratif dans le secteur alimentaire, en établissant un dialogue avec une entreprise sur la gestion des déchets et de la pollution. Les engagements de groupe comme celui-ci, soutenus par l'initiative FAIRR, apportent plus de poids et d'actifs sous gestion à la conversation. Le dialogue était centré sur une évaluation des risques liés à l'eau réalisée il y a plus de cinq ans, que l'entreprise a reconnu devoir entièrement renouveler. L'entreprise a déclaré qu'elle prévoyait intégrer une évaluation des risques liés à la

nature dans un avenir proche et s'est engagée à réviser ses cibles SBTi pour adopter la nouvelle méthodologie FLAG (*Forest, Land and Agriculture Guidance*) basée sur la science. La discussion a également porté sur d'autres projets de gestion des déchets et de recherche, révélant que l'entreprise, cheffe de file dans son domaine, cherche à trouver des solutions, comme la réutilisation du fumier comme engrais organique.

Construire une économie juste, équitable et inclusive

Alors que les thèmes de l’inclusion et de la diversité affrontent un vent de face aux États-Unis et ailleurs, l’année 2024 a mis les droits de la personne au cœur d’efforts législatifs marquants. Le Canada, l’Union européenne, le Royaume-Uni, l’Allemagne, l’Australie et la Californie ont adopté des lois et des directives contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement, reflet de l’importance accrue qu’on y accorde. Les entreprises feront face à davantage d’obligations en matière de diligence raisonnable et de divulgation sur ces enjeux, et devront remédier aux effets négatifs de leurs activités.

Nous avons aussi observé l’intégration des droits des peuples autochtones à la lutte contre les changements climatiques et à la protection de la biodiversité. Le Canada a émis un signal fort avec son programme de garantie de prêts de 5 G\$ pour soutenir les grands projets énergétiques et de ressources naturelles sur les territoires autochtones. Pour une transition énergétique juste, le respect des droits des peuples autochtones est capital, tout comme des structures juridiques claires leur permettant d’exercer leurs droits fondamentaux. Sans leur participation et leur consentement, il sera impossible d’assurer une transition vers une économie sobre en carbone.



« L’intelligence artificielle est une tendance majeure à surveiller, un outil puissant qui peut aider à atteindre des objectifs de développement durable. Mais d’un point de vue ESG, ces possibilités soulèvent aussi des risques dont il faut tenir compte au-delà des impacts environnementaux, notamment en matière de pertes d’emplois potentielles, d’éthique et de sécurité des données. »

Lila Roumane

Conseillère principale,
Investissement responsable

De la problématique à l'action

ENJEUX

Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), les inégalités économiques continuent de s'accroître à l'échelle mondiale. La pandémie a exacerbé cette tendance, creusant davantage l'écart entre les plus riches et les plus vulnérables. Cette situation compromet la cohésion sociale, fragilise la stabilité économique et entrave le développement durable à long terme.

NOTRE APPROCHE

Droits de la personne

Comme les dirigeants doivent prendre en considération les intérêts de toutes les parties concernées afin de maximiser la valeur de leur entreprise à long terme, nos analyses ESG examinent les pratiques d'affaires concernant les droits de la personne et la mobilisation des parties prenantes. Nous vérifions que les entreprises disposent des éléments suivants:

- Une structure de gouvernance assurant le respect des droits de la personne;
- Des politiques et processus de diligence raisonnable respectant les droits de leurs employés et de ceux dans leur chaîne d'approvisionnement, ainsi que des voies de recours pour les parties impactées, qu'il s'agisse des travailleurs non payés ou non déclarés ou encore, des communautés touchées par les opérations de l'entreprise;
- Un cadre de consultation des parties prenantes pour l'acceptabilité sociale des projets;
- Des initiatives concrètes pour mieux comprendre les enjeux liés à la représentation des peuples autochtones et à leur développement économique.

Équité, diversité et inclusion (EDI)

Nous sommes d'avis que de bonnes pratiques en matière d'EDI aident les entreprises à être plus innovantes, inclusives et donc performantes. Notre évaluation des pratiques des émetteurs en matière d'EDI vérifie notamment les éléments suivants:

- Programmes encourageant la diversité à tous les niveaux de l'entreprise.
- Proportions de femmes et de minorités ethniques et culturelles dans les postes décisionnels.
- Commandites ou bourses favorisant l'accès de personnes issues de la diversité à des domaines à prédominance masculine.
- Mesures contre les biais inconscients susceptibles de nuire aux relations entre collègues, au recrutement et à l'avancement des personnes issues de la diversité dans des postes décisionnels.

Cybersécurité

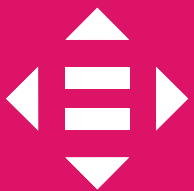
Dans nos évaluations ESG des émetteurs, nous analysons les risques liés à la cybersécurité selon quatre volets:

- Volonté et capacité d'intégrer ces enjeux dans la stratégie d'entreprise et engagement à une divulgation de qualité.
- Culture de cybersécurité qui assure l'efficacité des processus en place.
- Processus clairs et mécanismes adaptés pour assurer le respect de la cybersécurité face à l'évolution des attaques.
- Processus robustes assurant la continuité des affaires en cas de cyberattaque.

Gestion du capital humain

Au-delà des coûts importants qu'il représente pour les entreprises, le capital humain est directement lié à leur productivité, à leur capacité d'innovation et à leur réussite. Dans le cadre de nos analyses ESG, nous évaluons plusieurs éléments: les politiques, pratiques et données liées à la santé et à la sécurité des employés, la gestion de la main-d'œuvre, ainsi que les programmes pour attirer et retenir cette dernière.

Exemples de domaines d'investissement ou d'intervention

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	• Création du travail et développement économique • Employés engagés • Sécurité au travail exemplaire • Encadrement de la chaîne d'approvisionnement afin de veiller au respect des droits de la personne
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	• Politique, pratiques et cibles ambitieuses de représentation de la diversité à l'échelle de l'entreprise • Encouragement des fournisseurs issus de la diversité
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	• Inclusion des communautés dans les prises de décisions • Logements abordables • Accès aux télécommunications en région éloignée



ÉTUDE DE CAS

Favoriser la réconciliation économique avec les peuples autochtones

Soucieux d’intégrer les considérations autochtones dans les décisions d’investissement, nous avons collaboré avec l’Institut Ashukan pour enrichir l’expertise de l’équipe IR et des gestionnaires de portefeuilles, et pour explorer les meilleures approches d’intégration de ces enjeux. La formation a notamment porté sur la culture, les droits et les titres autochtones, l’histoire des peuples au Canada, les préjugés inconscients, et la Commission de vérité et réconciliation (y compris l’appel à l’action n° 92 s’adressant aux entreprises). La compréhension du consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) ainsi que les partenariats avec les communautés étaient des priorités dans ce projet.

Par la suite, nous avons entrepris un dialogue avec une société du secteur minier sur ses pratiques en matière de droits de la personne et de relations autochtones, y compris le CPLE. À la suite d’échanges soutenus, la société est en passe de formaliser son approche, a signé des protocoles d’accord avec des communautés autochtones affectées afin de développer des cadres pour le CPLE, et a partagé sa stratégie de communication. Des sondages subséquents ont révélé un changement de perception des communautés vis-à-vis de ses activités.

Assurer une gouvernance forte, intègre et résiliente

Le devoir fiduciaire, dont la gouvernance représente le point névralgique, exige d'agir dans l'intérêt des bénéficiaires en assurant transparence et responsabilité sociale. Ce sont des fondements essentiels permettant à une organisation de déployer son modèle d'affaires, cultiver un environnement inclusif et générer des avantages économiques concrets.

Le soutien aux propositions d'actionnaires portant sur les enjeux de gouvernance a rebondi en 2024. Ce revirement illustre l'importance accrue accordée aux droits des actionnaires et à la gouvernance d'entreprise, elle-même étant un pilier essentiel à l'adoption de bonnes pratiques. Les investisseurs ont réalisé des progrès considérables en matière d'engagement avec les sociétés et d'exercice des droits de vote. Cependant, les régulateurs ont aussi un rôle à jouer. Les nouvelles normes visent à accroître la transparence et la responsabilité, tout en transformant la manière dont les entreprises abordent la performance ESG. Malgré le chemin parcouru, il demeure impératif d'améliorer la gouvernance, les processus et les contrôles en matière d'information sur la durabilité au sein des organisations. Cette nécessité est d'autant plus cruciale dans le contexte géopolitique mondial actuel, marqué par des conflits régionaux et des tensions commerciales qui requièrent des CA et des équipes de direction expérimentées, capables d'aborder des enjeux de plus en plus complexes.

De la problématique à l'action

ENJEUX

Selon Transparency International, plus de deux tiers des pays dans le monde obtiennent un score inférieur à 50 sur 100 dans l'indice de perception de la corruption. La faiblesse des structures de gouvernance et le manque de transparence constituent des risques majeurs pour les investisseurs, compromettant la confiance des marchés et la stabilité économique à long terme.

Au-delà de la lutte contre la corruption, l'adoption de pratiques éthiques solides dans la conduite des affaires – incluant l'intégrité des processus décisionnels, le respect des parties prenantes et la responsabilité environnementale – représente un facteur déterminant pour la résilience et la performance durable des organisations.



« Une gouvernance d'entreprise solide est bien plus qu'un simple cadre de conformité : c'est l'architecture même de la création de valeur financière durable à long terme. Mais au-delà de sa structure et de ses règles, c'est la culture qu'elle insuffle qui en détermine sa véritable portée. Une culture fondée sur l'éthique, l'innovation et la responsabilité ne se décrète pas : elle se vit et se transmet. »

Kim Desmarais

Conseillère principale,
Investissement responsable

NOTRE APPROCHE

Notre processus d'évaluation des entreprises inclut trois axes de gouvernance, pour lesquels nous détaillons notre approche ci-dessous, auxquels s'ajoute une attention particulière à la transparence fiscale, à la lutte contre la corruption et aux pratiques d'audit.

Structure du CA

Les CA efficaces se dotent de processus qui assurent leur indépendance et leur crédibilité. Nous favorisons ceux composés à la fois d'administrateurs détenant une compréhension interne de l'organisation (fondateur, PDG ou autre haut dirigeant) et de membres indépendants, dans une structure assurant l'indépendance du conseil et de ses sous-comités.

Pour évaluer l'indépendance d'un conseil, nous appliquons des critères qui guident l'exercice de nos droits de vote lors de l'élection des administrateurs:

- Proportion de membres non indépendants limitée au tiers du conseil (un membre perd son indépendance après 12 ans);
- Comités de nomination, de rémunération et d'audit: 100 % d'administrateurs indépendants;
- Séparation des postes de président du conseil et de PDG;
- Diversité du conseil: minimum de 30 % de femmes et variété d'âges, d'expertises et d'origines culturelles.

Rémunération des hauts dirigeants

La rémunération adéquate des hauts dirigeants d'une entreprise constitue un facteur clé d'attraction, de motivation et de rétention. Or, cette rémunération n'est pas toujours alignée sur la performance financière et omet parfois de prendre en considération les intérêts extrafinanciers des actionnaires et des diverses parties prenantes.

Nous examinons le respect des éléments suivants:

- Alignement entre la performance financière et la rémunération des dirigeants;
- Transparence des critères d'évaluation utilisés, de leur seuil de déclenchement, des cibles établies et des objectifs individuels;
- Justification des attributions de montants discrétionnaires, y compris les indemnités de départ;
- Recours à des critères de performance liés aux objectifs ESG de l'entreprise dans le cadre du programme de rémunération incitative des dirigeants.

Compétences ESG du CA

Au fil des années, le nombre d'enjeux considérés comme importants dans l'évaluation de la gestion des entreprises s'est élargi. Aujourd'hui, la gestion des risques inclut les facteurs ESG, et les investisseurs exigent que les entreprises démontrent la capacité de leurs dirigeants et administrateurs à gérer ces risques.

DGIA a défini des critères pour évaluer la capacité des entreprises à intégrer la gestion des risques ESG selon divers piliers de gouvernance:

- Conseil disposant d'une variété de compétences ESG (changements climatiques, EDI, cybersécurité, etc.);
- Formation des administrateurs sur les enjeux ESG avec lesquels ils sont moins familiers;
- Intégration des risques ESG dans les responsabilités du CA et de ses sous-comités;
- Reddition de comptes annuelle transparente sur les progrès par rapport aux objectifs ESG (alignée sur les normes de l'industrie);
- Vérification par une tierce partie des données ESG publiées par les organisations et de leurs processus.

Exemples de domaines d'investissement ou d'intervention

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	• Divulgarion des montants et du territoire où l'entreprise paie des impôts selon la <u>norme GRI 207</u> • Existence d'un plan de lutte à la corruption • Répartition des membres du CA représentative de la population
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	• Lien entre la rémunération des hauts dirigeants et les objectifs environnementaux et sociaux • Participation à des coalitions qui visent à faire avancer nos priorités environnementales et sociales • Système de données ESG permettant d'établir des indicateurs de performance et la fixation de cibles



ÉTUDE DE CAS

Éthique financière: au-delà de la conformité

En 2024, nous avons abordé l'éthique des affaires avec des sociétés du secteur financier afin d'évaluer leur capacité à gérer les défis liés à cet enjeu. Notre approche se veut proactive, plutôt que réactive. Afin de mieux comprendre la gestion des organisations à cet égard, nous avons déployé une analyse couvrant plusieurs dimensions stratégiques, notamment:

- la réglementation et les normes éthiques, en évaluant les sanctions réglementaires et les audits internes et externes;
- la gestion des risques: formation et recrutement d'experts en enjeux éthiques, rôle du CA et de la haute direction;
- les technologies adoptées pour améliorer la détection et la gestion des risques, incluant l'analyse des investissements par rapport aux pairs;
- l'engagement des sociétés envers des pratiques éthiques et responsables, incluant leur compréhension du rôle qu'elles jouent dans l'intégrité des marchés financiers;
- la gouvernance, y compris la transparence du CA et la culture organisationnelle.

Intégration ESG

Une méthodologie pragmatique pour comprendre
les pratiques des émetteurs

DGIA a développé un modèle d'intégration ESG applicable à l'ensemble des classes d'actifs, des approches de gestion et des marchés. Les différents moyens que nous utilisons sont adaptés en fonction des mandats, des objectifs et des priorités de nos clients. Notre méthodologie permet d'identifier les facteurs de risque propres à chaque secteur et entreprise, en s'inspirant notamment des normes du SASB. Nos spécialistes en IR, qui assurent une couverture sectorielle, et nos équipes de gestion de portefeuille collaborent pour analyser les pratiques ESG des émetteurs et des gestionnaires d'actifs. Ils s'attardent aux controverses majeures impliquant certains d'entre eux et, plus important encore, à la manière de gérer les risques et de saisir les opportunités associées.

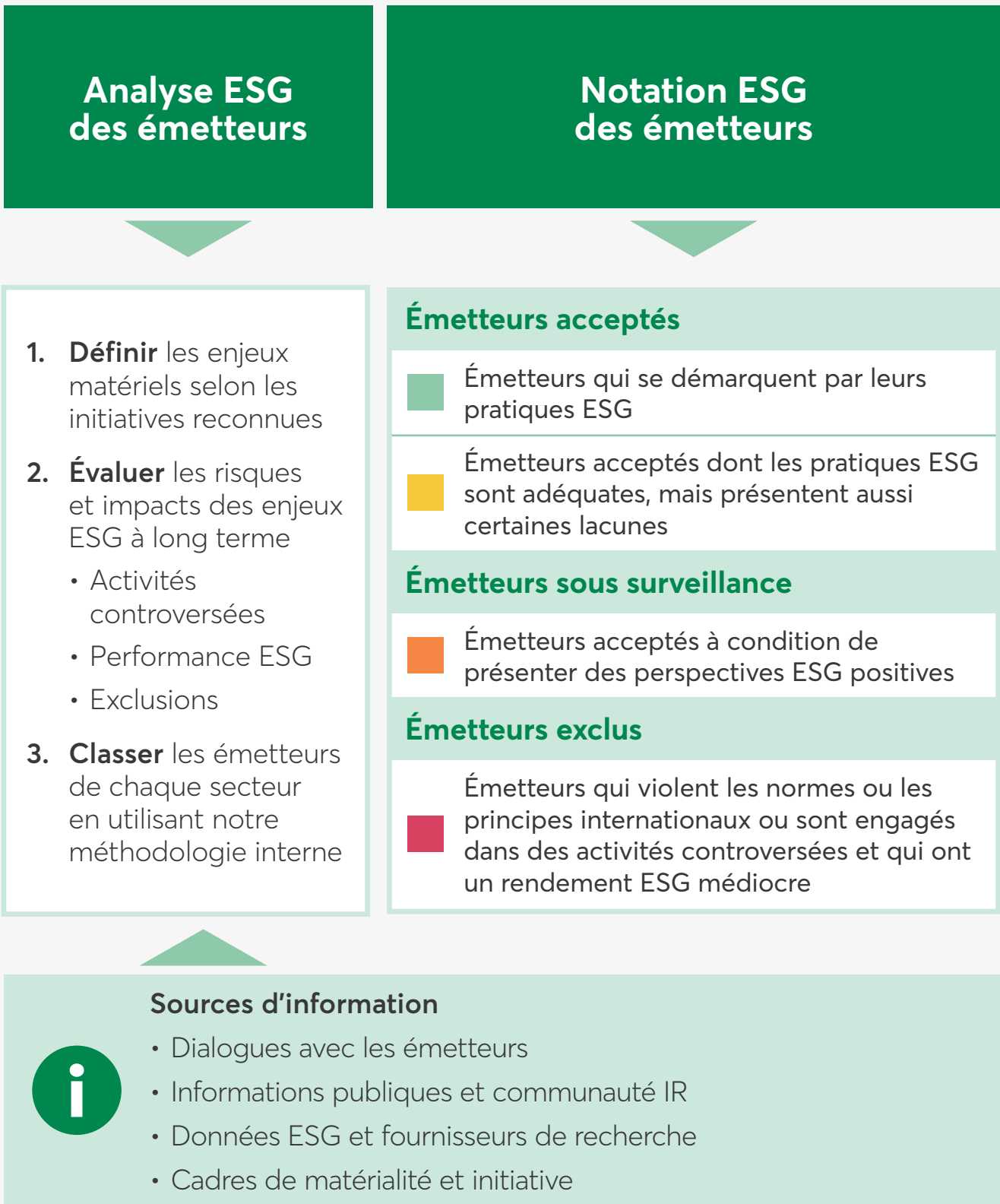


LE MODÈLE D'INTÉGRATION ESG DE DGIA

Notre approche ESG s'articule autour d'un modèle d'intégration structuré qui guide nos décisions d'investissement.

- Nous définissons notre univers d'investissement en incluant les indices pertinents en fonction des mandats confiés (p. ex.: S&P/TSX, FTSE Univers et MSCI Monde).
- Nous intégrons les critères ESG dans notre recherche en évaluant les pratiques ESG des entreprises en complément à l'analyse financière, avec une philosophie basée sur la matérialité financière des enjeux et de nos quatre grands thèmes de durabilité. Cette approche tient également compte des sous-cibles des ODD pertinents. Notre notation ESG interne est utilisée pour la construction de portefeuille.
- Nous excluons les secteurs controversés en utilisant le PMNU comme premier filtre d'exclusion normative, et appliquons des exclusions supplémentaires selon les objectifs et préférences de nos clients.
- Pour les mandats avec une approche en matière d'IR plus pointue, nous établissons les critères ESG requis (p. ex.: intensité carbone ou notation ESG) sans sacrifier l'objectif financier à long terme.
- Nous visons à être activement engagés auprès des émetteurs, partenaires et décideurs, grâce à une approche qui inclut l'exercice des droits de vote, les dialogues avec les entreprises et les interventions auprès de décideurs publics.

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION ESG DE DGIA





« La gestion d'actifs a le pouvoir d'être un vecteur de transformation positif tout en servant les intérêts financiers des investisseurs institutionnels. Les leaders de demain seront ceux qui auront su intégrer cette double matérialité dans leur ADN décisionnel. »

Christian Duceppe

Directeur général et chef des placements, Marchés publics

Investissement quantitatif : créer des univers ESG axés sur la durabilité

En 2024, DGIA a amorcé une évolution de l'un de ses mandats quantitatifs en l'orientant vers la durabilité. Cette évolution vient clarifier l'intention de la stratégie, qui est d'investir dans des sociétés qui alignent concrètement leurs activités ou leur offre de produits sur nos grands thèmes de durabilité, tout en minimisant leurs impacts négatifs sur l'environnement et les communautés.

Notre approche se distingue par un processus d'investissement innovant qui combine l'analyse financière à l'analyse des facteurs de durabilité. Nous combinons recherche quantitative fondamentale et recherche ESG, en nous appuyant sur un ensemble de modèles et d'outils de pointe permettant l'intégration de nombreuses données et sur une construction de portefeuille optimale. Notre savoir-faire en science des données, un domaine d'innovation clé pour notre équipe IR, permet d'enrichir l'intégration ESG dans l'ensemble de nos classes d'actifs et d'offrir une méthodologie propriétaire sophistiquée, qui combine des filtres négatifs et positifs.



« Dans un contexte de mouvement anti-ESG et face aux promesses de renversement de certaines politiques environnementales, la vigilance sur les données ESG devient cruciale. Le phénomène d'écosilence, selon lequel les entreprises divulguent moins d'informations par crainte de représailles, représente un défi supplémentaire pour notre approche basée sur les données. Dans ce contexte, nous misons sur les dialogues pour encourager les entreprises à maintenir une divulgation transparente. »

Véronique Marchetti

Conseillère principale,
Investissement responsable

UNE MÉTHODOLOGIE ESG RIGOUREUSE ET ÉVOLUTIVE

Notre processus de construction de portefeuille quantitatif s’articule en trois étapes :

- 1. Identification des entreprises durables :** nous filtrons - de façon positive et négative - l’univers d’investissement pour sélectionner uniquement les entreprises qui répondent à des critères ESG stricts, en excluant celles des secteurs controversés, incluant celui des combustibles fossiles, et celles impliquées dans des activités nuisibles.
- 2. Modélisation des rendements :** nous utilisons notre modèle quantitatif multifactoriel, qui inclut plus de 30 indicateurs sur les fondamentaux, le sentiment des investisseurs et les données du marché, afin d’établir un score pour chaque titre.
- 3. Construction du portefeuille :** nous optimisons le portefeuille sur une base mensuelle afin de maximiser la valeur ajoutée attendue, tout en respectant des contraintes précises de risque actif, de bêta et de pondération des titres individuels.

Au 31 décembre 2024, parmi les sociétés qui composent l’indice MSCI Monde, 653 se sont qualifiées comme éligibles à l’investissement. Dans le cas, par exemple, de la stratégie Actions mondiales ESG systématique DGIA, le résultat est un portefeuille composé d’entreprises qui contribuent aux ODD, et dont l’empreinte carbone et l’utilisation de l’eau sont nettement inférieures à celles de leur indice de référence.

Performance ESG de la stratégie Actions mondiales ESG systématique DGIA

Statistiques		DGIA	MSCI Monde
E	Émissions carbone (t éq. CO ₂ /G \$)	4	53
E	Intensité carbone (t éq. CO ₂ /ventes)	7	104
E	Utilisation de l’eau (m ³ /M\$ de revenu)	73	7 846
E	Taux de recyclage des déchets	68 %	64 %
E	Utilisation des énergies renouvelables	47 %	44 %
E	Divulgateion des émissions par les entreprises	92 %	96 %
S	Taux de mortalité par 100 000 employés	0,5	0,7
S	Accès à des produits à bas prix	17 %	21 %
S	Femmes occupant des postes de direction	38 %	33 %
S	Écart salarial (PDG/salaire moyen)	84	172
G	Rémunération liée au développement durable	71 %	69 %
G	Indépendance des membres du CA	80 %	81 %
G	Rôles séparés pour PDG et président du CA	67 %	48 %
G	Femmes siégeant au CA	36 %	34 %

Les calculs sont basés sur la portion investie du portefeuille seulement. Sources : Sustainalytics et LSEG au 31 décembre 2024.



ÉTUDE DE CAS

L'innovation numérique au service de la transition climatique

Notre processus de sélection de titres a identifié un émetteur comme un exemple éloquent d'entreprise alignée sur nos critères de durabilité. Cet émetteur est une société américaine qui propose des solutions infonuagiques pour numériser, optimiser et unifier les flux de travail grâce à l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique.

L'impact environnemental positif de l'entreprise se manifeste dans son offre de produits: environ 24% de son chiffre d'affaires provient de solutions qui contribuent directement à réduire la consommation énergétique et à optimiser l'infrastructure informatique de ses clients.

Son engagement climatique ambitieux est validé par des cibles approuvées par la SBTi, incluant:

- Réduction de 70 % des émissions de GES de portées 1 et 2 d'ici 2026 (par rapport à 2019);
- Diminution de 40 % de l'intensité des émissions de GES de portée 3 pour les voyages d'affaires et déplacements des employés par unité de valeur ajoutée d'ici 2026 (par rapport à 2019);
- Engagement de 65 % de ses fournisseurs à adopter des cibles SBTi d'ici 2026.

Selon la notation de température implicite de MSCI, ces engagements concrets placent l'entreprise sur une trajectoire de réchauffement limitée à 1,3°C, bien en deçà des seuils critiques identifiés par la science climatique.

Revenu fixe : une intégration disciplinée, adaptée à chaque catégorie d'émetteurs

Les marchés obligataires représentent un levier essentiel de financement pour une économie durable. Notre approche d'intégration ESG en revenu fixe repose sur une méthodologie structurée, adaptée aux particularités de cette classe d'actifs. En combinant analyse fondamentale traditionnelle et évaluation des facteurs ESG, nous enrichissons notre compréhension du profil risque-rendement des émetteurs, qu'il s'agisse d'entreprises ou de gouvernements. Cette démarche nous permet d'identifier avec précision les risques et opportunités ESG susceptibles d'influencer la performance à long terme de nos investissements obligataires.

CADRE D'ANALYSE DES OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS

L'une des principales étapes de notre processus interne d'analyse du crédit obligataire comprend une analyse fondamentale des émetteurs, en mettant l'accent sur la qualité du crédit et le risque d'affaires, incluant les critères ESG qui pourraient avoir des conséquences importantes sur l'émetteur ou le secteur. Ainsi, les enjeux et opportunités ESG sont pris en compte dans nos analyses fondamentales et font partie intégrante de nos décisions d'investissement.

Chaque année, nos spécialistes en IR révisent les priorités en matière d'engagement dans leur programme de dialogue. En général, les analystes de l'équipe de revenu fixe et de l'équipe IR de DGIA préparent et effectuent les dialogues conjointement.

Processus d'analyse des obligations de sociétés



CADRE D'ANALYSE DES OBLIGATIONS DURABLES

DGIA est un acteur d'envergure sur le marché canadien des obligations durables, avec 3 milliards de dollars investis dans ce type d'émission au 31 décembre 2024. Nos équipes possèdent une expertise reconnue et sont souvent consultées par les intervenants du marché canadien des capitaux. Notre cadre interne d'évaluation des obligations durables identifie les éléments clés d'analyse, les assises pour nos dialogues avec les émetteurs et les étapes essentielles pour le suivi de ce type d'obligation. Une obligation peut être considérée comme durable par le marché, mais pas nécessairement pour DGIA. Ce cadre d'analyse nous permet donc de définir l'admissibilité des obligations durables en tenant compte de divers critères, comme la qualité de crédit de l'émetteur, sa notation ESG et ses projets financés non reliés à des activités controversées.

Exemples de critères d'analyse des obligations durables

Dimensions	Critères
Engagement de l'émetteur	Les obligations durables doivent être liées à des engagements climatiques robustes.
Sélection et utilisation des fonds	Les obligations vertes doivent être alignées sur la taxonomie du Climate Bonds Standard.
Gestion des fonds levés	Nous préconisons fortement un audit externe pour le suivi et l'allocation des fonds.
Rapport de suivi	Nous favorisons les indicateurs d'impact quantitatifs, appuyés par la science et en lien avec les ODD des Nations Unies.

CADRE D'ANALYSE DES OBLIGATIONS MUNICIPALES

En 2024, DGIA a mis à jour son cadre d'analyse ESG spécifique aux obligations municipales canadiennes. Cette démarche s'inscrit dans notre volonté d'intégrer les risques et opportunités ESG dans l'ensemble de nos classes d'actifs, reconnaissant le rôle crucial des municipalités dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et la gestion des défis locaux, comme la crise du logement et le renouvellement des infrastructures. Notre approche combine des analyses quantitative et qualitative, pour offrir une évaluation holistique des émetteurs municipaux.

Notre évaluation quantitative repose sur des données comparables et récentes, bien que leur disponibilité demeure un défi majeur. Face à l'hétérogénéité des informations divulguées par les municipalités canadiennes, nous avons élaboré une méthodologie rigoureuse qui s'appuie sur des sources externes publiques et gouvernementales. Notre analyse qualitative vient compléter l'évaluation quantitative, en examinant de façon structurée les plans, stratégies et publications des municipalités.

Nous classons les émetteurs selon quatre notations ESG, du vert au rouge en passant par le jaune et l'orange, et selon trois tendances: positive, stable ou négative.

Critères d'évaluation ESG des émetteurs municipaux

Dimensions	Analyse quantitative	Analyse qualitative
Environnement	Émissions de GES, consommation d'eau, gestion des déchets	Risques climatiques, résilience, biodiversité
Social	Statistiques démographiques, accessibilité au logement, niveau d'éducation	Initiatives de cohésion sociale, relations avec les peuples autochtones
Gouvernance	Taux de participation électorale, diversité du conseil municipal	Politiques de cybersécurité, gouvernance ESG, transparence

Lors de notre dernière analyse des municipalités canadiennes, elles se classaient toutes dans l'une de ces trois combinaisons:

- **Notation verte (stable):** niveau supérieur de divulgation ESG, participation à plusieurs initiatives environnementales innovantes, performance quantitative supérieure avec plans d'amélioration pour les indicateurs moins satisfaisants.
- **Notation jaune (positif):** performance ESG satisfaisante, niveau de divulgation adéquat, plans et stratégies ESG bien définis permettant d'anticiper une amélioration future.
- **Notation jaune (stable):** performance ESG acceptable mais sans élément distinctif positif (p. ex. : absence d'engagement zéro émission nette 2050), niveau moyen de divulgation ESG.



ÉTUDE DE CAS

Vancouver: un leader environnemental aux prises avec des défis sociaux complexes

L'application de notre méthodologie à la ville de Vancouver (662 248 habitants en 2021) illustre la pertinence de notre approche. Cette municipalité a obtenu une notation verte (stable) grâce à ses forces distinctives :

- Participation active à des initiatives climatiques (C40 Cities, CNCA, 100 Resilient Cities);
- Publication de rapports TCFD et émission d'obligations vertes;
- Politique de tarification du carbone et objectif zéro déchet 2040.

Malgré ces atouts, Vancouver fait face à des défis importants: grande consommation d'eau, coûts de logements prohibitifs et taux d'itinérance préoccupant.

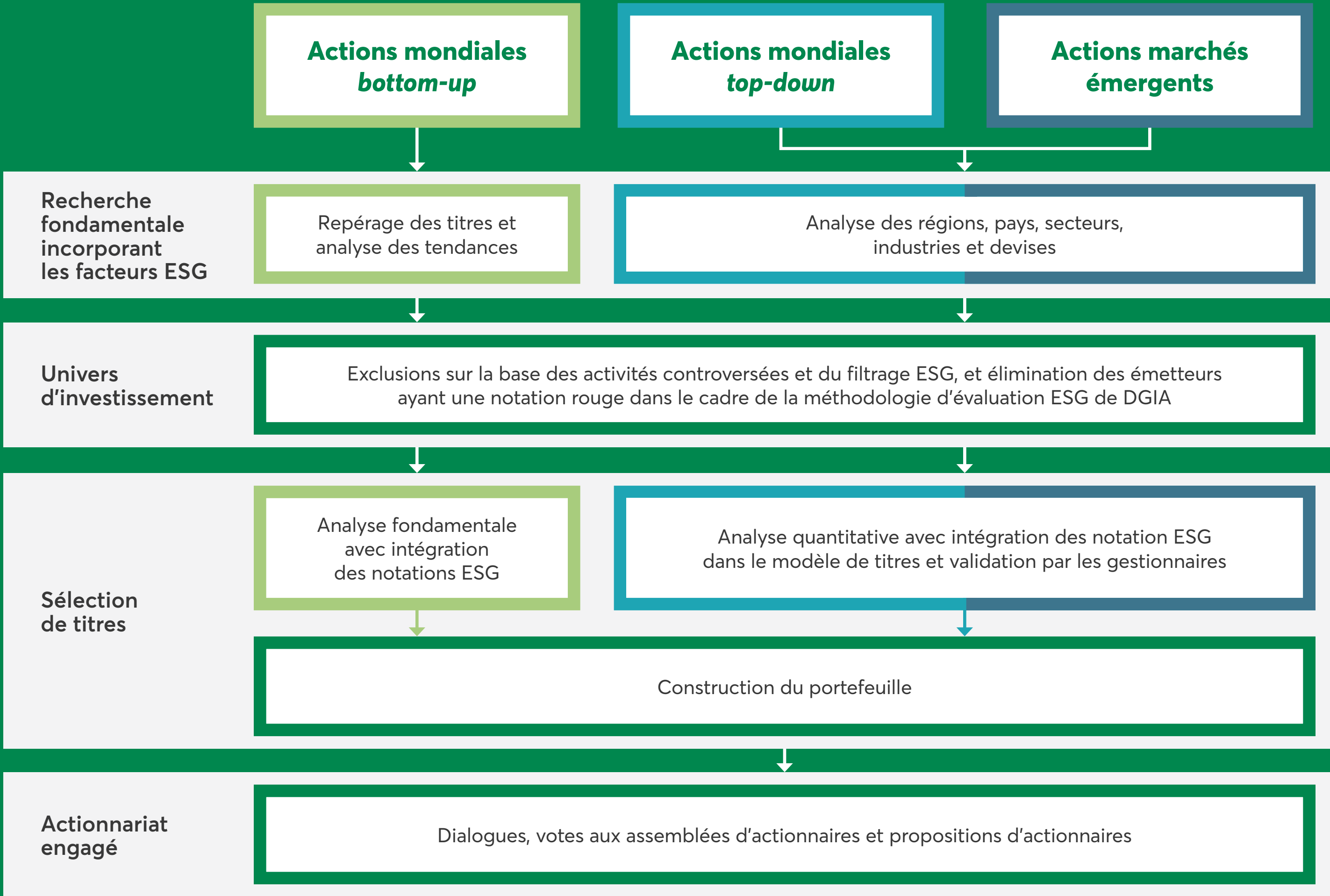
Son niveau de divulgation exceptionnel et ses stratégies de résilience en développement ont néanmoins permis de maintenir sa notation verte stable.

Cette évaluation démontre comment notre cadre d'analyse permet d'identifier avec précision les forces et vulnérabilités ESG des émetteurs municipaux, offrant ainsi une vision plus complète du profil risque-rendement des obligations municipales.

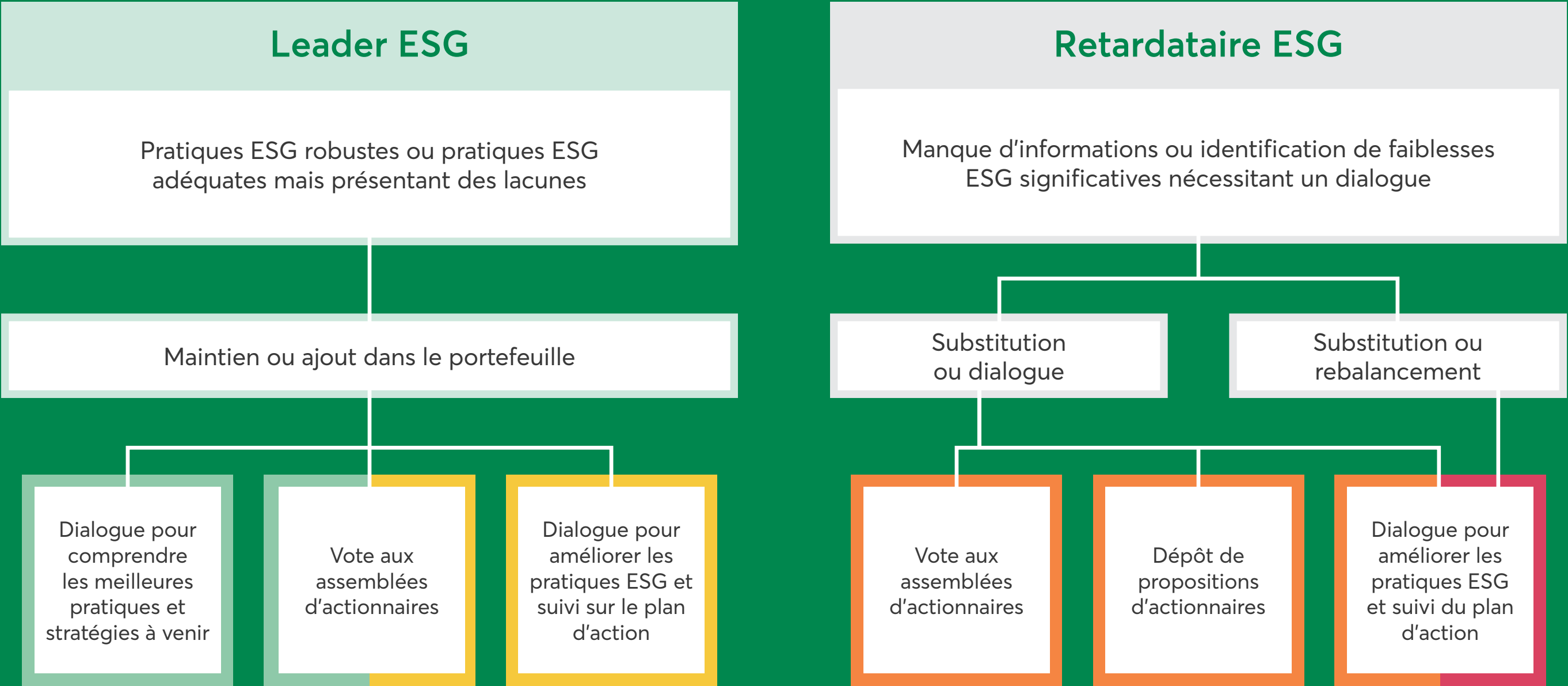
Actions cotées : une intégration ESG cohérente et adaptée

DGIA possède une expertise approfondie des marchés boursiers mondiaux, déployée à travers trois équipes de gestion : Actions mondiales *bottom-up*, Actions mondiales *top-down* et Actions des marchés émergents. Ces équipes partagent une conviction : l'intégration des considérations ESG dans l'analyse d'investissement fondamentale permet d'enrichir la compréhension des risques et des opportunités propres à leur région et à leur industrie. Cette intégration est renforcée par une démarche collaborative entre les équipes de placements et l'équipe IR, qui inclut des dialogues structurés avec les entreprises et l'exercice rigoureux des droits de vote, afin d'approfondir la compréhension des enjeux extrafinanciers matériels et d'influencer positivement les pratiques des entreprises.

Processus d'intégration ESG dans les stratégies d'actions de DGIA



Parcours des émetteurs vers le portefeuille d'actions *bottom-up* de DGIA



Notation ESG des émetteurs

- Émetteurs acceptés
- Émetteurs sous surveillance
- Émetteurs exclus

**Approche en Actions mondiales *bottom-up* :
les facteurs ESG au cœur de la sélection de titres**

L'équipe d'actions mondiales place l'analyse fondamentale au centre de son processus, cherchant à identifier des entreprises de qualité qui conjuguent avantage concurrentiel, santé financière solide et gouvernance transparente. Les critères ESG sont pleinement intégrés dans cette analyse ; les gestionnaires et l'équipe IR collaborent étroitement pour évaluer chaque titre potentiel, en tenant compte non seulement de ses pratiques de durabilité, mais aussi de son *momentum* positif ou négatif en la matière. L'équipe IR identifie le *momentum* selon les ambitions et les cibles que les entreprises se fixent afin d'améliorer l'intégration des facteurs extrafinanciers matériels dans leur modèle d'affaires.

L'intégration ESG dans les portefeuilles d'actions *bottom-up* repose sur la méthodologie d'évaluation interne sophistiquée de DGIA, qui examine attentivement les facteurs matériels propres à chaque secteur. La notation ESG des émetteurs en quatre catégories est intégrée dans les outils d'analyse des gestionnaires.

La recherche privilégie les entreprises démontrant une résilience face aux défis contemporains et un élan d'amélioration continue de leurs pratiques environnementales et sociales. Cette approche permet d'identifier des sociétés dont la valeur à long terme est susceptible d'être sous-estimée par le marché.

ÉTUDE DE CAS

Gestion des risques
environnementaux dans
le secteur de l'industrie

Une position clé de notre portefeuille d'actions *bottom-up* est un leader du secteur des services de collecte, d'élimination et de recyclage des déchets en Amérique du Nord. Au-delà de ses opérations traditionnelles, l'entreprise s'est engagée dans un projet ambitieux de traitement des lixiviats, ces eaux contaminées produites lorsque l'eau s'infiltre dans les décharges.

En 2024, elle a déployé des systèmes avancés de traitement sur trois sites utilisant une technologie innovante pour filtrer les SPFA, ces substances synthétiques, parfois appelées « produits chimiques éternels », et microplastiques. Le processus commence par agiter l'eau pour créer des bulles auxquelles se

fixent les molécules de SPFA, permettant leur collecte et élimination. Cette initiative proactive, lancée avant même l'imposition de réglementations strictes, permet à l'entreprise de développer une expertise précieuse tout en réduisant ses coûts de transport et son empreinte environnementale.

Son engagement à traiter 50 % des lixiviats générés sur ses sites dans les prochaines années, contre 33 % actuellement, illustre parfaitement comment une gestion proactive des risques environnementaux peut générer une position concurrentielle avantageuse et une valeur à long terme.



Approche en Actions mondiales *top-down* :
les facteurs ESG à tous les niveaux d'analyse

Cette équipe de gestion a relevé le défi d'intégrer les considérations ESG dans une approche centrée sur les régions, pays, secteurs et industries plutôt que sur les titres individuels. Cette intégration s'effectue à deux niveaux :

- **Décisions *top-down* :** les facteurs ESG matériels sont systématiquement considérés dans l'analyse fondamentale (macroéconomie, évaluation et sentiment). Cette intégration permet d'identifier comment des facteurs comme une nouvelle réglementation environnementale ou l'amélioration de la gouvernance dans un pays peuvent influencer les perspectives d'un secteur ou d'une région.
- **Sélection de titres :** des outils quantitatifs intègrent la notation de risque ESG comme l'une des principales familles d'indicateurs du modèle de sélection. Ainsi, la notation ESG d'une entreprise influence systématiquement son positionnement relatif et peut déterminer sa présence en portefeuille.

ÉTUDE DE CAS

Évaluation ESG sectorielle :
les risques environnementaux
du secteur des télécommunications

L'analyse ESG sectorielle de notre équipe d'Actions mondiales *top-down* a été particulièrement pertinente dans l'évaluation de la controverse des câbles recouverts de plomb dans l'industrie américaine des télécommunications, en raison des risques environnementaux et de santé publique. Contrairement à la réaction initiale du marché, notre analyse des risques matériels suggère que l'impact financier potentiel est probablement surestimé.

Une étude gouvernementale a démontré que l'exposition au plomb sur les sites concernés n'est pas matérielle, et que les câbles problématiques ne représentent qu'une faible proportion des réseaux des entreprises visées.

Malgré une perte de capitalisation boursière de 15 à 18 milliards de dollars américains pour AT&T et Verizon au moment d'écrire ces lignes, les coûts estimés de retrait des câbles s'élèveraient à environ 7,1 milliards de dollars.

Cette analyse illustre comment notre approche *top-down* intègre les facteurs ESG dans l'évaluation sectorielle, nous permettant d'identifier les cas où la réaction du marché aux controverses environnementales par exemple, peut créer des opportunités d'investissement, lorsque les fondamentaux d'une société demeurent solides malgré la détérioration du sentiment des investisseurs.



**Approche en Actions des marchés émergents :
naviguer à travers les risques ESG extrêmes
des économies en développement**

Les enjeux ESG peuvent atteindre des niveaux extrêmes dans les marchés émergents. L'approche *top-down* de notre équipe de gestion intègre les facteurs ESG dès les premières étapes d'analyse. Les gestionnaires ont développé leur propre classement ESG par pays qui leur permet d'ajuster leur répartition géographique. L'équipe s'est également engagée à maintenir une intensité carbone d'au moins 25% inférieure à celle de l'indice de référence, tout en exploitant les inefficiences de marché que les considérations ESG permettent d'identifier.

L'approche de DGIA en actions des marchés émergents prend en compte des facteurs critiques comme :

- la vulnérabilité des économies basées sur les combustibles fossiles face à la transition énergétique;
- les risques ESG sectoriels pouvant affecter les perspectives macroéconomiques;
- la qualité de la gouvernance, considérée comme une condition préalable à de bonnes politiques environnementales et sociales.

ÉTUDE DE CAS

Rigueur analytique
face au géant
pétrolier saoudien

Saudi Aramco, le plus important producteur mondial d'hydrocarbures, est responsable d'environ 4% des émissions de GES planétaires depuis le début du 20^e siècle. Malgré son poids croissant dans l'indice MSCI Marchés émergents, nous avons choisi de ne pas détenir ce titre en raison de lacunes ESG significatives.

Notre évaluation a identifié des problèmes majeurs de transparence, notamment la sous-évaluation des émissions de carbone avant son entrée en bourse. Saudi Aramco a été classée dernière parmi les 25 plus importants producteurs de combustibles fossiles pour

son plan de transition énergétique, avec une cible zéro émission nette d'ici 2050 qui repose principalement sur la capture de carbone et qui exclut les émissions de portée 3.

Les liens étroits entre l'entreprise et l'État saoudien soulèvent également des préoccupations de gouvernance, avec un CA manquant de diversité et d'indépendance. Ces facteurs, combinés au manque de collaboration lors des engagements menés par notre partenaire Sustainalytics, justifient notre décision d'exclusion malgré la faible structure de coûts de l'entreprise.





« Les actifs qui affichent une solide performance ESG sont plus résilients, plus attrayants, et ultimement plus rentables. Cette conviction guide chacun de nos investissements dans des actifs réels et chaque partenariat que nous développons. »

Frédéric Angers

Directeur général et chef des placements, Marchés privés

Immobilier : une collaboration continue pour améliorer les performances ESG

DGIA intègre les considérations ESG dans les investissements immobiliers depuis longtemps. Cette intégration s’effectue à toutes les étapes du processus de gestion des actifs et pour tous les types d’immeubles présents dans le portefeuille. Elle repose sur une collaboration étroite entre notre équipe de gestion des placements immobiliers, nos spécialistes en IR et les gestionnaires d’immeubles.

Notre approche d’intégration ESG se distingue par notre engagement envers des objectifs ambitieux, notre stratégie de gestion proactive, rigoureuse et cohérente, intégrant systématiquement les facteurs ESG. Alors que la demande pour l’intégration ESG s’est intensifiée ces dernières années, le secteur immobilier continue de relever ce défi avec détermination, et DGIA se positionne à l’avant-garde de cette transformation.

INTÉGRATION DES CIBLES DE DÉCARBONATION DANS NOTRE PORTEFEUILLE IMMOBILIER

En janvier 2024, les cibles climatiques du Mouvement Desjardins ont été approuvées par la SBTi. Ces objectifs visent le portefeuille de placements directs en immobilier de DGIA, avec une cible ambitieuse de réduction de 54% en intensité des émissions financées par mètre carré d’ici 2030, par rapport au niveau de 2020.

L’intégration de la décarbonation dans notre stratégie de gestion immobilière s’est accélérée en 2024, avec la finalisation d’une étude approfondie évaluant le potentiel et la trajectoire de décarbonation de nos actifs

sous gestion. Cette analyse nous a permis d’identifier précisément les mesures à mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs.

En étroite collaboration avec nos partenaires et gestionnaires immobiliers, nous validons actuellement la faisabilité technique et financière des initiatives identifiées. Parallèlement, nous nous appuyons sur l’expertise de l’industrie pour déterminer les solutions les mieux adaptées à notre portefeuille et mobiliser les compétences spécialisées nécessaires pour réussir cette transition vers la décarbonation.

Cadre d’intégration ESG dans les actifs immobiliers

Engagement continu avec les gestionnaires d’immeubles

Les gestionnaires d’actifs immobiliers, appuyés par l’équipe IR, travaillent en étroite collaboration avec les gestionnaires d’immeubles pour gérer les immeubles et intégrer les considérations ESG.

Certifications LEED et BOMA BEST

96% des immeubles de notre portefeuille immobilier ont une certification durable. Les certifications comprennent l’amélioration des performances en matière d’efficacité énergétique, de gestion de la santé et sécurité, et d’autres critères qui améliorent la durabilité globale des bâtiments.

Intégration des baux verts

En 2024, les baux verts dans notre portefeuille comprenaient tant des immeubles industriels que commerciaux et de bureaux. Ils couvraient plus de 3 727 000 pieds carrés de biens immobiliers, soit 39% du portefeuille en tenant compte de la détention, une augmentation par rapport à 2023. Au fur et à mesure que d’autres baux arrivent à échéance, ils sont remplacés par des baux verts lorsque cela est possible.

Participation au sondage *Global Real Estate Sustainability Benchmark* (GRESB)

En 2024, nous avons amélioré notre performance avec une cote de 82, ce qui nous a permis d’augmenter notre note à 4 étoiles.

Intégration des procédures de diligence

Un questionnaire de vérification diligente a été créé afin d’intégrer les considérations ESG lors de la phase de pré-investissement. Ce questionnaire comprend une multitude de critères permettant d’intégrer les risques et les opportunités ESG dans les décisions des comités d’investissement immobilier.

Promotion des meilleures pratiques ESG auprès des gestionnaires d’immeubles

Nous avons mis en place des lignes directrices ESG pour les actifs immobiliers, identifiant les opportunités et les meilleures pratiques pour chaque type de propriété. Notre équipe collabore étroitement avec les gestionnaires d’immeubles afin de mettre en œuvre des changements conformes à ces directives et d’améliorer leurs pratiques commerciales.



ÉTUDE DE CAS

Une première résidence pour aînés certifiée zéro carbone au Canada

Une résidence Cogir, copropriété de Desjardins Sécurité financière, constitue un exemple emblématique de notre approche ESG en immobilier.

Cette résidence de 405 appartements située en banlieue de Montréal allie accessibilité et durabilité environnementale. La propriété se distingue par son éclairage 100 % DEL, ses 13 bornes de recharge électrique et ses véhicules partagés (une voiture électrique et cinq vélos). Elle propose également une programmation sociale riche et inclusive pour favoriser le bien-être des résidents.

En 2024, cette résidence pour aînés est devenue la première au Canada à obtenir la certification Bâtiment durable du Canada, grâce à son plan de décarbonation rigoureux et à ses mesures d'efficacité énergétique. Détenant également une certification BOMA BEST, cette propriété démontre comment l'intégration ESG peut créer de la valeur, tant pour les résidents que pour les investisseurs.



Infrastructures : une intégration ESG 360° en constante progression

L'approche IR de DGIA en infrastructures repose sur une conviction forte : l'intégration des facteurs ESG dans nos pratiques de gestion enrichit notre compréhension des actifs et de leur impact sur le monde.

Notre équipe d'infrastructures se distingue par la rapidité et la détermination avec lesquelles elle intègre l'IR dans ses pratiques. Elle incorpore constamment de nouvelles facettes ESG à ses processus, tout en surveillant en continu de nombreux secteurs, notamment les énergies renouvelables, les énergies et services publics, les transports, les télécommunications et les infrastructures sociales. Le réseau d'affaires international développé par nos gestionnaires leur permet de saisir les meilleures occasions d'investissement.

Ces atouts se sont concrétisés par des résultats tangibles en 2024 : l'objectif d'investir au moins 2 milliards de dollars dans des infrastructures d'énergie renouvelable a été dépassé et, au 31 décembre, ces actifs s'élevaient à près de 2,2 milliards de dollars.

Cadre d'intégration ESG dans le portefeuille d'infrastructures

Le processus d'intégration est basé sur la conviction que les facteurs ESG doivent être intégrés tout au long du processus d'investissement, dont voici les principales étapes:

- 1. **Sélection:** identification des risques et des occasions ESG, intégration des enjeux ESG dans la vérification diligente des investissements ainsi que dans le processus de sélection des actifs, des gestionnaires et des partenaires;
- 2. **Acquisition:** inclusion des critères ESG dans les contrats et les lettres d'entente parallèles, le cas échéant;
- 3. **Gestion des actifs:** surveillance des indicateurs de performance ESG clés, des pratiques, des engagements et des plans d'action;
- 4. **Reddition de comptes:** divulgation sur une base annuelle de nos activités de placement alternatif responsable.

L'équipe de gestion compte également sur un questionnaire de vérification diligente complet pour soutenir son évaluation ESG des actifs potentiels et des gestionnaires de fonds. Les renseignements recueillis sont ensuite utilisés pour compléter une grille d'évaluation interne. La discipline et le processus d'évaluation efficace de l'équipe font en sorte que nous obtenons un portrait du cheminement des actifs et des partenaires concernant leurs progrès ESG.

Nouveau questionnaire d'indicateurs de performance clés

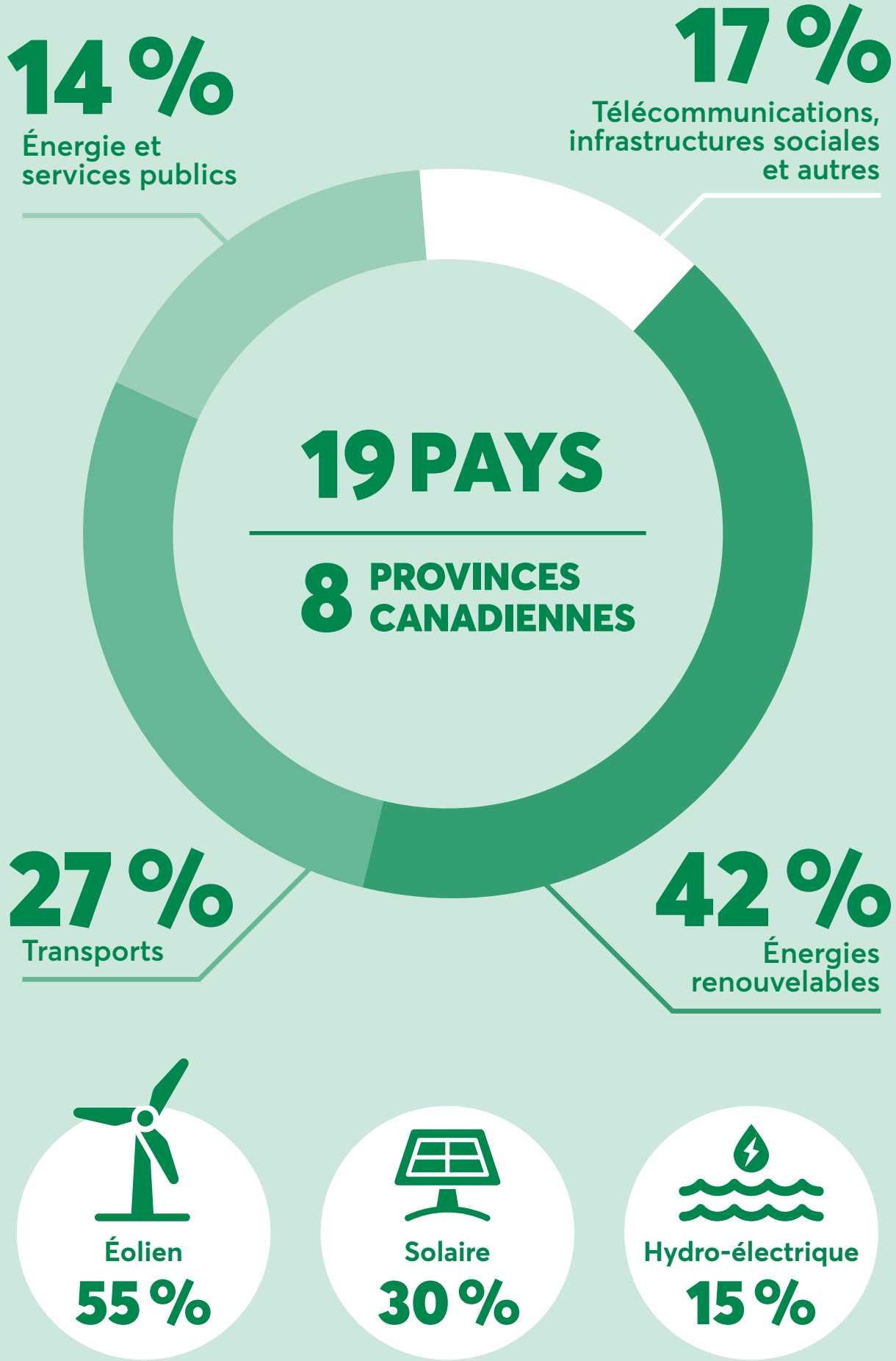
Dans l'univers des actifs réels, la disponibilité des données demeure un défi de taille, aucune divulgation n'étant obligatoire sans demande spécifique des investisseurs. Pour combler cette lacune, notre équipe d'infrastructures a déployé en 2024 un questionnaire avant-gardiste visant à recueillir des informations auprès des actifs réels. Ce questionnaire comporte deux volets complémentaires:

- **Volet quantitatif:** couvre des métriques essentielles comme la consommation d'eau, la gestion des déchets, les émissions de GES, la consommation énergétique, la santé et la sécurité, la diversité (employés, direction et CA), la cybersécurité et autres indicateurs critiques;
- **Volet qualitatif:** permet d'obtenir des réponses détaillées sur la stratégie, les engagements, les formations, les relations communautaires et d'autres aspects organisationnels.

En 2024, parmi les 48 partenaires et gestionnaires-opérateurs ayant répondu au questionnaire, 45 ont communiqué leurs émissions de GES de portées 1 et 2, tandis que les métriques en lien avec la santé et la sécurité ont atteint des taux de réponse oscillant entre 52 % et 65 %.

L'intégration de ces données dans nos pratiques d'analyse enrichit notre compréhension des projets et renforce l'efficacité de nos engagements sur les enjeux ESG. Cette initiative témoigne de la détermination de DGIA à approfondir l'analyse ESG, même dans les classes d'actifs où les données font souvent défaut.

Nos investissements



Données au 31 décembre 2024



ÉTUDE DE CAS

Quand l'investissement durable alimente le développement local

DGIA a investi dans les projets éoliens en Alberta par le biais de son Fonds mondial d'infrastructures privées II et du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Ce partenariat avec EDF Renewables Canada et une Première Nation illustre notre approche ESG intégrée en infrastructures.

Opérationnels depuis 2022-2023, ces parcs comptent 48 éoliennes d'une capacité totale de 247 mégawatts, approvisionnant 37 500 foyers en énergie propre en 2024. Au-delà de l'aspect énergétique, le projet soutient le développement local grâce à un fonds communautaire annuel de 10 000 \$, bénéficiant à plusieurs associations de la région.

La gouvernance du projet intègre systématiquement les facteurs ESG, avec un suivi environnemental postconstruction évaluant l'impact sur l'écosystème local. Cette approche holistique a permis au projet d'obtenir l'excellente note de 4,5/5 lors de l'évaluation par notre questionnaire d'indicateurs de performance clés, confirmant la pertinence de notre stratégie d'IR.

À propos de Desjardins gestion internationale d'actifs

Un partenaire institutionnel engagé, pour une croissance durable qui compte

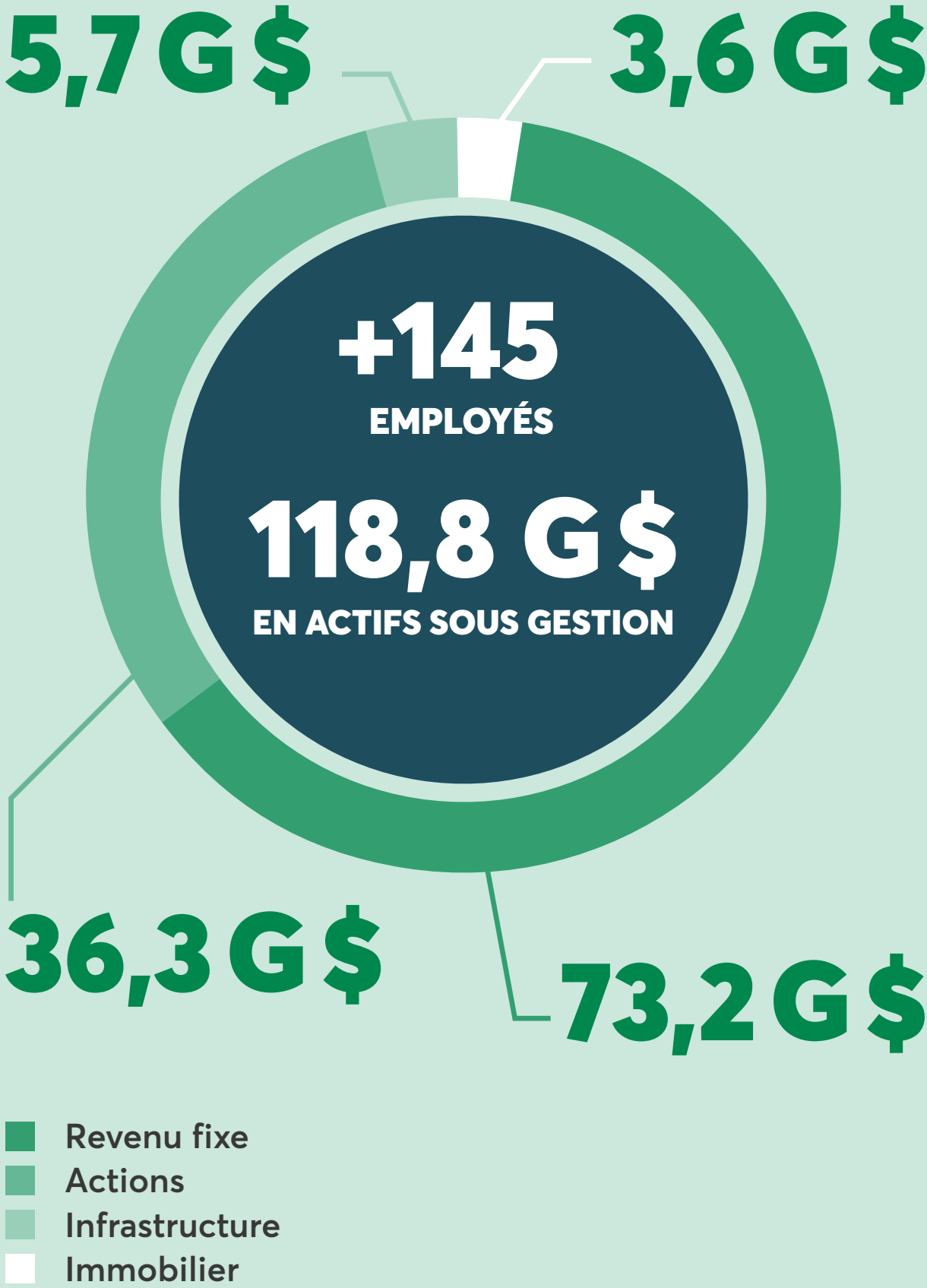
Fondée en 1998, DGIA est le gestionnaire d'actifs du Mouvement Desjardins et l'un des plus importants au Canada. Misant sur le savoir-faire de plus de 100 professionnels en investissement et de l'important réseau d'affaires de Desjardins, nous veillons sur plus de 118 milliards d'actifs pour divers mandats institutionnels. Notre équipe est reconnue pour sa capacité à concevoir des solutions de placement personnalisées et à construire des portefeuilles dans toutes les classes d'actifs.

Les principes liés à la durabilité nous animent depuis notre fondation. Nous sommes fiers de notre leadership au sein de l'écosystème de l'IR et de la solide expertise que notre équipe a su acquérir en adoptant une approche rigoureuse d'intégration des critères ESG.

Fort de ce leadership, DGIA se positionne comme un partenaire institutionnel engagé, prêt à déployer son expertise pour soutenir une croissance durable qui compte, une croissance où la performance et la durabilité coexistent pour créer de la valeur à long terme.

L'un des principaux gestionnaires d'actifs au Canada

Répartition des actifs de DGIA



Source : DGIA, au 31 décembre 2024



Les 3 piliers de création de valeur de DGIA

1. Proximité : partenaire engagé auprès des investisseurs institutionnels

Nous développons et maintenons des relations de proximité, où votre réalité institutionnelle guide chaque décision. Tous nos spécialistes s'engagent dans l'atteinte de vos objectifs fiduciaires, développant des solutions sur mesure qui répondent précisément aux priorités de votre comité de placement et de vos bénéficiaires.

2. Performance : gestionnaire de premier plan consacré à la protection et à la croissance des actifs

Nous construisons des portefeuilles performants en misant sur des processus de placement rigoureux et la diversité des expertises de notre équipe de professionnels en placement. En gérant judicieusement les risques et en saisissant les opportunités, nous visons un profil de risque-rendement qui vous permet de naviguer à travers toutes les phases de marché avec confiance.

3. Durabilité : créateur de valeur par une approche en IR innovante

Nous utilisons notre leadership en IR et ses leviers d'influence pour inciter les émetteurs à adopter des pratiques durables. Avec audace et pragmatisme, nous mettons de l'avant des catalyseurs de changement, convaincus que cette approche peut se traduire par une meilleure performance financière à long terme.



Glossaire des acronymes

AMF :	Autorité des marchés financiers
ARASQ :	Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec
BOMA BEST :	Building Owners and Managers Association Building Environmental Standards
BSIF :	Bureau du surintendant des institutions financières
CA :	Conseil d'administration
CFA :	Chartered Financial Analyst
CNCA :	Carbon Neutral Cities Alliance
COP16 :	16 ^e conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique
CPLE :	Consentement préalable, libre et éclairé
DEL :	Diode électroluminescente
DGIA :	Desjardins Gestion internationale d'actifs
ECC :	Engagement climatique Canada
EDI :	Équité, diversité et inclusion
ENASC :	Exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques
ENCORE :	Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure

ESG :	Environnemental, social et de gouvernance
FAIRR :	Farm Animal Investment Risk and Return
FFB :	Finance for Biodiversity
FIEUS :	Fonds d'investissement étudiant de l'Université de Sherbrooke
FLAG :	Forest, Land and Agriculture
FNB :	Fonds négocié en bourse
FSA :	Fundamentals of Sustainability Accounting
GES :	Gaz à effet de serre
GIFCC :	Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques
GRESB :	Global Real Estate Sustainability Benchmark
I4PC :	Investors for Paris Compliance
IFRS :	International Financial Reporting Standards
ILAP :	Industry Leaders Advisory Panel
IR :	Investissement responsable
ISSB :	International Sustainability Standards Board
LEED :	Leadership in Energy and Environmental Design
MÉDAC :	Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires

NCID :	Normes canadiennes d'information sur la durabilité
NZAM :	Net Zero Asset Managers
NZBA :	Net Zero Banking Alliance
ODD :	Objectifs de développement durable
OIT :	Organisation internationale du Travail
PCAF :	Partnership for Carbon Accounting Financials
PIB :	Produit intérieur brut
PMNU :	Pacte mondial des Nations Unies
PRI :	Principles for Responsible Investment
SASB :	Sustainability Accounting Standards Board
SBTi :	Science Based Targets initiative
SPFA :	Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées
TCFD :	Task Force on Climate-related Financial Disclosures
TNFD :	Taskforce on Nature-related Financial Disclosures
UN/ONU :	United Nations/Nations Unies

Source de toutes les données: DGIA au 31 décembre 2024, à moins d'indication contraire.

Le présent document a été préparé par Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) à titre informatif seulement. Les informations incluses dans ce document sont présentées à des fins d'illustrations et de discussion seulement. Les renseignements ont été obtenus de sources que DGIA croit fiables, mais ils ne sont pas garantis et peuvent être incomplets. Les informations sont à jour à la date indiquée dans le présent document. DGIA n'assume aucune obligation de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets, ou les titres évoqués. Les informations présentées ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achats ou de ventes de titres ou des recommandations de placement particulières. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé aux fins d'offre d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. Rien dans le présent document ne constitue une déclaration selon laquelle toute recommandation de placement contenue aux présentes convient à la situation d'un investisseur. Dans tous les cas, les investisseurs doivent mener leurs propres vérifications et analyses de ces renseignements avant de prendre ou d'omettre de prendre toute mesure que ce soit en lien avec les titres ou les marchés qui sont analysés dans le présent rapport. Il importe de ne pas fonder de décisions de placement sur ce seul document, qui ne remplace pas un contrôle préalable ou les travaux d'analyse exigés de votre part pour motiver une décision de placement. L'information se veut générale et destinée à illustrer et à présenter des exemples relatifs aux capacités de gestion de DGIA. Toutes les perspectives, observations et opinions sont sujettes à des changements sans préavis. Les informations présentées sur le contexte de marché représentent un sommaire des observations de DGIA à l'égard des marchés dans leur ensemble à la date indiquée. Différentes perspectives peuvent être exprimées basées sur des styles de gestion, des objectifs, des opinions ou des philosophies différentes. Desjardins, Desjardins Gestion internationale d'actifs ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.

Les données présentées à la [page 48](#) sont calculées à partir des données de Sustainalytics. ©2024 Sustainalytics. Tous droits réservés. Les informations, méthodologies, données et opinions contenues ou reflétées ici sont la propriété de Sustainalytics et/ou des fournisseurs de contenu, destinées à un usage interne et non-commercial et ne peuvent être copiées, distribuées ou utilisées d'aucune autre manière, y compris par le biais d'une citation, sauf avec un accord écrit explicite. Elles sont fournies à titre informatif seulement et (1) ne constituent pas une approbation d'un produit, d'un projet ou d'une stratégie d'investissement, ni une prise en compte de questions environnementales, sociales ou de gouvernance particulières dans le cadre d'une stratégie d'investissement; (2) ne constituent pas un conseil d'investissement, ni un avis d'expert ou une lettre d'assurance négative; (3) ne font pas partie d'un quelconque programme d'investissement; (3) ne font pas partie d'une offre et ne constituent pas une offre ou une indication d'achat ou de vente de titres, de sélection d'un projet ou de réalisation d'une quelconque transaction commerciale; (4) ne constituent pas une évaluation de la performance économique de l'émetteur, de ses obligations financières ou de sa solvabilité; (5) ne remplacent pas les conseils d'un professionnel; (6) les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs; (7) n'ont pas été soumises à des organismes de réglementation compétents et n'ont pas été approuvées par ceux-ci. Elles sont basées sur des informations rendues disponibles par l'émetteur et/ou des tiers, sujettes à des changements en continu et ne sont donc pas garanties quant à leur qualité marchande, leur exhaustivité, leur exactitude, leur mise à jour ou leur pertinence pour un usage particulier. Les informations et les données sont fournies « tel quel » et reflètent l'opinion de Sustainalytics à la date de leur élaboration et de leur publication. Ni Sustainalytics ni aucun de ses fournisseurs de contenu n'acceptent de responsabilité pour les dommages résultant de l'utilisation des informations, données ou opinions contenues dans le présent document, ou de l'utilisation des informations résultant de l'application de la méthodologie, de quelque manière que ce soit, sauf lorsque la loi l'exige explicitement. Toute référence aux noms des fournisseurs de contenu est une reconnaissance appropriée de leur propriété et ne constitue pas un parrainage ou une approbation de la part de ces propriétaires. Une liste de nos fournisseurs de contenu et de leurs conditions d'utilisation respectives est disponible sur notre site web. Pour plus d'informations, visitez le site <http://www.sustainalytics.com/legal-disclaimers>. Sustainalytics peut recevoir une rémunération pour ses notations, ses opinions et d'autres produits, notamment de la part d'émetteurs, d'assureurs, de garants et/ou de souscripteurs de titres de créance, ou d'investisseurs, par l'intermédiaire de différentes unités commerciales. Sustainalytics estime avoir mis en place des mesures appropriées pour préserver l'objectivité et l'indépendance de ses opinions. Pour plus d'informations, consultez les documents de gouvernance ou contactez compliance@sustainalytics.com.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

 dgia.ca

 [linkedin](#)

 **Desjardins**
Gestion internationale d'actifs

